LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES IMMIGRANTS SELON LES CATÉGORIES D'ADMISSION

Collection *Profils tirés de la BDIM*

Décembre 1998

Citizenship and Immigration Canada
Citoyenneté et Immigration Canada

Canada

101-01215/

Produit par Politique, planification et recherche stratégiques

Pour obtenir d'autres exemplaires de cet ouvrage, veuillez vous adresser à la :

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 954-9019
Téléc. : (613) 954-2221
Internet : http://www.cic.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000
No de cat. : MP22-18/2-2000F
ISBN 0-662-84589-7

Also available in English under the title *The* Economic Performance of Immigrants: *Immigration Category Perspective*.

Table des matières

Avant-propos *5*

Introduction *7*

L'importance de la catégorie d'admission *11*

Requérants principaux de la catégorie économique 11

Conjoints et personnes à charge de la catégorie économique 11

Catégorie de la famille 12

Catégorie des réfugiés 13

Répercussions des changements de la politique et des programmes *13*

Principales catégories d'immigrants : Résultats sur le marché du travail - 1995 ..... *17*

Revenus d'emploi 17

Chômage 18

Aide sociale 19

Pourcentage d'immigrants déclarant un revenu d'emploi 20

Principales catégories d'immigrants : Résultats sur le marché du travail à l'arrivée et à moyen terme *23*

Revenus d'emploi 23

Assurance-chômage 24

Résultats selon les principales catégories *29*

Requérants principaux de la catégorie économique 29

Conjoints et personnes à charge de la catégorie économique 30

Catégorie de la famille 31

Catégorie des réfugiés 32

Annexe technique – ANALYSE DE LA COUVERTURE DE LA BDIM *35*

Comparaison de la population des immigrants admis et de la population de la BDIM *36*

Composition selon les principales catégories d'immigrants 36

Composition selon le sexe 37

Composition linguistique 39

Composition selon le niveau d'études 40

Avant-propos

Étant donné que les sources de données traditionnelles utilisées pour étudier les questions d'immigration ne font aucune distinction entre la classe ou la catégorie d'admission, les chercheurs et les analystes sont contraints de traiter tous les immigrants comme s'ils ne différaient qu'en fonction de leurs caractéristiques observables. La classe ou la catégorie d'admission ne figure pas dans les données. On ne lui accorde donc aucune valeur prévisionnelle. En conséquence, les sources de données traditionnelles empêchent, à toutes fins pratiques, l'évaluation des répercussions des changements apportés aux politiques et programmes d'immigration.

La BDIM corrige cette lacune en combinant l'information inscrite sur chaque visa d'immigrant au moment de l'admission de la personne aux données tirées de la déclaration de revenu de cette même personne. Cela permet d'illustrer que les caractéristiques des immigrants diffèrent de manière sensible selon la catégorie d'admission et que la catégorie d'admission inclut des caractéristiques « non observées » qui influent sur le comportement d'établissement de ces immigrants. Cela démontre que l'hypothèse selon laquelle la catégorie d'admission n'importe pas est erronée et permet d'établir un lien puissant entre les changements de politique et de programme, et leurs conséquences.

La puissance et la pertinence du lien entre les changements de programme et de politique et les résultats économiques ou les résultats sur le marché du travail sont fonction de la mesure dans laquelle la population saisie dans la BDIM reflète la population des immigrants admis, dont est tirée cette base de données. Pour appuyer les recherches stratégiques, la population saisie dans la BDIM doit non seulement refléter les caractéristiques de l'ensemble de la population des immigrants admis, elle doit également refléter les changements qui se produisent entre et au sein des catégories. Une annexe technique (ci-jointe) portant sur le degré de représentativité indique que cela est effectivement le cas.

Toutefois, l'interprétation de résultats doit toujours être tempérée par le fait que les caractéristiques consignées au moment de l'admission demeurent figées une fois saisies dans la base de données. Elles demeurent inchangées, même si on observe le sujet plusieurs années après son admission. Tout déclarant immigrant qui figure dans la BDIM peut avoir amélioré son niveau d'études et sa connaissance des langues officielles, ou exercer une profession distincte de celle qu'il comptait exercer au moment de l'admission.

Pour cette raison, et compte tenu du fait que les enfants n'ont pas à faire de déclaration de revenu, les immigrants de moins de 18 ans au moment de l'admission ont été exclus de la population des immigrants admis et de la BDIM, aux fins de la plus grande partie de ce rapport. Cependant, on prévoit étudier les immigrants qui étaient des enfants au moment de l'admission du point de vue des répercussions immédiates sur les services et de leurs comportements ultérieurs sur le marché du travail.

Introduction

Le présent document s'inscrit dans une série de profils portant essentiellement sur les différentes caractéristiques de la population des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement, telle qu'elle figure dans la Banque de données longitudinale sur les immigrants ou BDIM. Ces documents visent à offrir aux utilisateurs de la BDIM de l'information pertinente susceptible de les aider à élaborer d'autres projets d'études ou de recherches analytiques. D'autres rapports déjà terminés, et qui font partie de la collection des profils de la BDIM, sont consacrés à l'analyse du niveau d'études et de la connaissance des langues officielles, en tant que caractéristiques reliées à l'expérience d'établissement des immigrants. D'autres rapports porteront sur la profession envisagée et la migration secondaire.

Le présent document est consacré à l'examen des résultats économiques des immigrants admis entre 1980 et 1995. L'étude porte essentiellement sur les résultats des immigrants selon leur catégorie d'admission. Étant donné que la catégorie d'admission n'est que l'une des nombreuses caractéristiques des immigrants qui influent sur leurs résultats économiques au fil des ans, il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on interprète les résultats ci-dessous. Les résultats économiques des immigrants ne peuvent être attribués à une seule caractéristique.

Le présent rapport étudie, dans un premier temps, les revenus des immigrants à un moment précis, par exemple au cours de l'année d'imposition 1995; il examine ensuite les revenus d'emploi déclarés au cours de chaque année d'imposition, sur la période 1981-1995.

Les indicateurs de résultats économiques auxquels on fait référence sont le niveau des revenus d'emploi, le pourcentage d'immigrants déclarant des revenus d'emploi, et les pourcentages d'immigrants ayant eu recours à des prestations d'assurance-chômage[1] ainsi qu'à des prestations d'aide sociale.

Nous avons restreint le champ de l'analyse aux immigrants de 18 ans et plus au moment de l'admission, afin d'isoler le groupe d'immigrants qui soient le plus susceptibles de chercher un emploi dès leur arrivée au pays ou peu de temps après et qui aient fait leurs études ou obtenu leur formation professionnelle essentiellement à l'étranger.

Le présent document est divisé en cinq sections. La première est consacrée aux raisons pour lesquelles les attentes à l'égard du comportement sur le marché du travail des diverses catégories d'immigrant doivent différer. La seconde est consacrée aux répercussions des changements de politique et de programmes sur ces attentes. La troisième décrit les résultats sur le marché du travail de chaque catégorie d'immigrants, pour 1995. La quatrième fait état des résultats sur le marché du travail de chaque catégorie d'immigrants, un an et cinq ans après leur arrivée. La cinquième donne un aperçu des répercussions sur les résultats économiques pour chaque catégorie.

---

[1] Le programme d'assurance-chômage a été remanié et renommé programme d'assurance-emploi (a.-e.) en 1996. Au cours des années d'imposition ultérieures, les déclarants déclarent des prestations d'a.-e. plutôt que d'a.-c.

Le texte est suivi d'une annexe technique qui explique pourquoi la population des déclarants immigrants qui figurent dans la BDIM est considérée comme représentative de la population des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement de 1980 à 1995.

Les résultats sont présentés selon le sexe, étant donné que les hommes et les femmes sont en général confrontés à des défis et à des possibilités qui diffèrent, ce qui influe sur leurs résultats économiques respectifs.

Dans de nombreux cas, les mesures de résultats présentés pour les immigrants sont comparés à la moyenne canadienne. La moyenne retenue pour les besoins de la présente étude est celle de *l'ensemble des déclarants de 20 ans et plus*. À noter que cet étalon englobe les déclarants nés au Canada aussi bien que ceux qui sont nés à l'étranger. On a choisi ce groupe de référence, d'une part, parce qu'il correspond à des statistiques fiscales sur les particuliers déjà accessibles auprès de Revenu Canada et, d'autre part, parce qu'il s'est révélé un groupe de référence raisonnable. Des moyennes spécifiques à chaque sexe sont également présentées, s'il y a lieu, pour les déclarants de 20 ans et plus.

Dans certains cas, il peut être plus judicieux d'utiliser un autre « étalon » ou groupe de référence pour mesurer les résultats obtenus par les immigrants. Par exemple, il peut être souhaitable d'établir une distinction entre les personnes nées au Canada et les personnes nées à l'étranger; une comparaison avec une cohorte possédant une formation analogue similaire pourrait également être des plus appropriées. Dans d'autres cas, il peut être préférable d'effectuer le suivi des déplacements des immigrants entre les tranches de revenus ou d'établir une comparaison avec les seuils de faible revenu du Canada (SFR). Ces autres possibilités font l'objet d'études supplémentaires et des rapports de recherche y seront ultérieurement consacrés.

Les revenus déclarés par les immigrants au cours de l'année d'admission peuvent ne pas être représentatifs d'une année d'activité complète. C'est pour cette raison que les indicateurs du revenu moyen sont calculés pour les immigrants admis entre 1980 et 1994 et que le revenu des immigrants n'est pas examiné avant qu'une année complète ne se soit écoulée depuis leur admission. Il convient par ailleurs de souligner qu'il ne faudrait pas généraliser les constatations faites dans le présent rapport en les appliquant aux immigrants admis en 1995 ou avant 1980.

Les différences observées n'ont pas fait l'objet d'études analytiques parce que l'objectif du document consiste à décrire la BDIM et à proposer des pistes d'études, axées sur la BDIM, qu'il serait possible de poursuivre pour mieux comprendre le comportement d'établissement des différents groupes et catégories d'immigrants.

Les constatations suivantes ressortent du présent document :

- Il existe de nettes différences entre les catégories d'immigrants sur le plan des résultats économiques et ces différences confirment globalement les attentes quant aux comportements des diverses catégories d'immigrants admis au Canada;
- **Les requérants principaux de la catégorie économique** affichent des revenus d'emploi élevés, un faible recours à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, et des pourcentages élevés de déclarants qui déclarent des revenus d'emploi;

- **Les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique** affichent de faibles revenus d'emploi, un faible recours à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, et des pourcentages proches de la moyenne de déclarants qui déclarent des revenus d'emploi;
- Les immigrants de la **catégorie de la famille** affichent de faibles revenus d'emploi, un recours élevé à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, et un faible pourcentage de déclarants qui déclarent des revenus d'emploi;
- Les immigrants de la **catégorie des réfugiés** affichent de faibles revenus d'emploi, un recours élevé à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, et des pourcentages élevés de déclarants qui déclarent des revenus d'emploi.

L'importance de la catégorie d'admission

Les décideurs s'intéressent de façon générale au comportement et au bien-être économiques des immigrants. Ils ont des raisons légitimes de chercher à savoir comment se comportent les immigrants « en tant que groupe » afin de comprendre les répercussions générales de l'immigration sur la société dans son ensemble ou sur une région précise du pays. Toutefois, ils souhaitent également connaître les résultats d'objectifs de politique précis. Ils cherchent à déterminer dans quelle mesure les objectifs sont atteints et ce qu'il est possible de faire pour corriger la situation, lorsque tel n'est pas le cas. Pour ce faire, ils doivent être en mesure d'observer le comportement des immigrants visés par la politique et d'adapter l'« étalon » à leurs attentes à l'égard du groupe cible. Sinon, il est difficile de faire le lien entre les leviers politiques et leurs résultats.

Pour être pertinentes, les études relatives à l'efficacité ou aux répercussions des politiques d'immigration doivent être axées sur le comportement ou la performance des immigrants admis en raison de politiques précises ainsi que sur le comportement ou la performance de la population des immigrants dans son ensemble.

Le présent document répartit les immigrants en quatre grandes catégories qui correspondent globalement aux objectifs économiques et humanitaires et aux objectifs de réunification des familles de la *Loi sur l'immigration*. Il explique pourquoi les attentes à l'égard des comportements économiques et des comportements sur le marché du travail des immigrants diffèrent selon chacune de ces grandes catégories, et illustre l'importance que revêt la distinction entre les catégories d'admission lorsqu'on évalue le comportement économique de la population des immigrants.

Requérants principaux de la catégorie économique

Les requérants principaux de la catégorie économique sont des personnes qui ont cherché activement à se réinstaller au Canada et qui sont censées s'être préparées à la transition. Ils ont été « sélectionnés », c'est-à-dire évalués en fonction de critères conçus pour maximiser la probabilité qu'ils réussissent sur le marché du travail ou en affaires. Ils sont venus au Canada chercher un travail salarié ou autonome à temps plein, ou des occasions d'affaires à plein temps. Aux fins du présent texte, ce groupe inclut seulement les requérants principaux des catégories des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, et il exclut les personnes qui ont été admises en vertu de programmes spéciaux selon des critères moins strictes.

Les requérants principaux de la composante économique composent le groupe cible pour ce qui est de l'évaluation de l'efficacité du programme de sélection. Leur réussite sur le marché du travail en comparaison des autres catégories d'immigrants et de la moyenne des Canadiens constitue une mesure légitime du succès de leur établissement. Ils devraient avoir des gains d'emploi ou des revenus de travail autonome plus élevés et afficher un plus faible recours à l'assurance-chômage. De plus, ils ne devraient pas être inscrits sur la liste des assistés sociaux. Bien entendu, leurs résultats dépendront des conditions économiques qu'ils ont rencontrées à leur arrivée au Canada.

Conjoints et personnes à charge de la catégorie économique

Les requérants principaux « sélectionnés » de la catégorie économique sont accompagnés par leur conjoint et personnes à charge - c'est-à-dire les personnes qui leur sont intimement liées- qui n'ont pas été évaluées en fonction des critères de sélection et qui pourraient donc posséder des caractéristiques reliées à l'établissement différentes. Elles font toutefois partie d'unités familiales qui ont partagé la décision de déménager et qui ont également participé à la préparation de la transition. Pour les besoins du présent rapport, tous les immigrants de la catégorie économique admis en vertu de programmes spéciaux et ceux de la catégorie des retraités sont inclus dans la catégorie des conjoints et personnes à charge des requérants principaux de la catégorie économique. Les personnes de moins de 18 ans ont été exclues pour les motifs mentionnés précédemment.

Les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique doivent être exclus des évaluations de l'efficacité du système de sélection et toute évaluation de leurs résultats économique doit tenir compte de leur moindre participation au marché du travail. Nombre d'entre eux pourront avoir pour objectif de chercher un emploi à plein temps, mais d'autres chercheront vraisemblablement un travail saisonnier ou à temps partiel pour compléter le revenu familial. On s'attendrait donc à ce que leurs revenus d'emploi annuels moyens soient inférieurs à ceux des requérants principaux de la catégorie économique. Nous ne serions pas surpris de constater que leur recours à l'assurance-chômage a été plus élevé, étant donné la probabilité que la proportion d'emplois saisonniers ou à temps partiel soit plus forte au sein de ce groupe. Toutefois, la probabilité qu'ils figurent sur les listes de l'aide sociale ne devrait pas être plus élevée que leurs homologues de la catégorie des requérants principaux, étant donné qu'ils appartiennent à des ménages dont le chef est censé posséder un emploi à temps plein.

Catégorie de la famille

La catégorie de la famille est composée des personnes qui rejoignent des membres de la famille déjà installés au Canada. Leurs parrains font l'objet d'une évaluation afin de vérifier qu'ils sont en mesure d'assurer l'hébergement du requérant et des personnes à charge qui l'accompagnent, ainsi que de pourvoir à leurs besoins élémentaires et à leurs besoins d'établissement normaux durant une période de 10 ans. Les requérants ne sont pas évalués en fonction de critères relatifs au marché du travail. Ceux qui ont l'âge de travailler sont moins susceptibles que leurs homologues de la catégorie économique d'avoir immigré pour des raisons économiques et donc, susceptibles d'afficher une participation similaire, voire plus faible, au marché du travail. Ce groupe inclut les enfants, les fiancés, les conjoints, les parents et les grands-parents de citoyens canadiens ou de parrains résidents permanents qui avaient au moins 18 ans lors de l'admission. Aucune distinction n'a été faite entre les requérants principaux et leurs conjoints ou personnes à charge, aux fins du présent rapport.

Les immigrants de cette catégorie doivent être inclus dans le groupe cible lorsqu'on évalue les résultats et les répercussions du programme de réunification familiale. On s'attendrait à ce que cette catégorie affiche de faibles revenus annuels et un recours élevé à l'assurance-chômage, étant donné la probabilité qu'ils exercent un emploi à temps partiel ou saisonnier, et un faible recours à l'aide sociale, étant donné que les engagements de parrainage devraient éviter le recours à cette forme d'aide.

Catégorie des réfugiés

La catégorie des réfugiés est composée de réfugiés au sens de la Convention et d'autres quasi-réfugiés qu'on estime avoir besoin d'une protection ou d'une assistance. Cela inclut les réfugiés parrainés ou pris en charge par le gouvernement provenant de camps de réfugiés, les personnes provenant de pays où règnent des troubles politiques ou les personnes victimes d'oppression parrainées par des institutions non gouvernementales, les demandeurs d'asile qui arrivent au Canada par leurs propres moyens pour demander le statut de réfugié, et d'autres personnes. Il se peut qu'ils n'aient pas souhaité quitter leur pays d'origine et qu'ils n'aient pas eu la possibilité de se préparer à la transition. Dans le présent rapport, les immigrants admis en vertu du programme d'Examen administratif ou du programme d'Élimination de l'arriéré figurent dans cette catégorie, et les requérants principaux ainsi que leurs conjoints ou personnes à charge sont regroupés sans distinction.

Les immigrants de cette catégorie doivent être inclus dans le groupe cible de l'évaluation du programme des réfugiés.

On s'attend à ce que les réfugiés aient besoin de plus de temps que les membres des trois autres catégories pour s'adapter à leur nouvel environnement. En fait, les réfugiés qui bénéficient d'une aide gouvernementale reçoivent des prestations d'aide à l'adaptation durant au moins 12 mois après leur arrivée au Canada, compte tenu des difficultés d'établissement qu'ils pourraient éprouver. Il ne serait pas surprenant de constater que dans leur cas, ou dans le cas de réfugiés et d'immigrants parrainés par des groupes privés qui figurent dans les autres catégories à caractère quasi-réfugié, leurs résultats sur le marché du travail sont faibles au début, en comparaison de ceux de la catégorie économique et de la catégorie de la famille. En fait, il ne conviendrait pas de se fonder sur ces résultats pour évaluer le succès du programme des réfugiés, sans certaines réserves.

La durée de la période dont ont besoin les réfugiés pour devenir « autosuffisants » semblerait constituer une mesure plus légitime du succès de leur établissement que leur niveau de revenu. Quoiqu'il en soit, on s'attendrait à constater de faibles revenus annuels, un recours élevé à l'assurance-chômage et à l'aide sociale pour toutes les catégories de réfugiés.

Les différences sur le plan des attentes se traduisent par des motivations et des stratégies différentes sur le marché du travail et sur le plan économique. Ces différences sont amplifiées par les différences importantes entre les catégories sur le plan de caractéristiques qui ont une grande incidence sur le succès de l'établissement, notamment le sexe, la connaissance du français ou de l'anglais et le niveau d'études.

Chacune de ces catégories peut et doit être répartie en sous-catégories en fonction des répercussions précises de la politique ou des programmes qu'on souhaite évaluer. Cela s'avère particulièrement vrai dans le cas de la catégorie des réfugiés, qu'il convient de subdiviser pour mettre l'accent sur les différences entre les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes privés, ainsi que les demandeurs d'asile.

Répercussions des changements de la politique et des programmes

Il ne suffit toutefois pas de mettre l'accent sur une catégorie précise d'immigrants sans tenir compte des modifications de la politique et des programmes apportées dans le passé, étant donné que ces changements sont susceptibles d'avoir contribué à des changements des caractéristiques des immigrants admis dans cette catégorie ou provoqué ces changements. Ces effets de la politique et des programmes sont donc susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats sur le marché du travail observés pour les catégories touchées. Il importe d'en tenir compte lorsqu'on interprète les résultats observés de manière à garantir qu'ils ne soient pas attribués par erreur à d'autres facteurs, comme les conditions économiques prédominantes au moment de l'admission, ou vice versa.

Nombre de changements de la politique et des programmes ont été introduits au cours de la période 1980-1995. Nombre d'entre eux ont eu des répercussions quantifiables sur la composition des différentes catégories d'immigrants et ces changements se reflètent de manière plus ou moins importante sur les résultats économiques de la population de la BDIM. Par exemple :

> *Le 1er mai 1982, une restriction temporaire a été imposée à tous les immigrants indépendants, à l'exception des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des retraités; la restriction exigeait que ces immigrants possèdent une offre d'emploi validée pour que leur demande d'immigration au Canada soit prise en compte. La restriction est demeurée en vigueur jusqu'au 1er janvier 1986.*

La restriction a eu l'effet escompté, soit une réduction marquée du nombre de « travailleurs qualifiés » admis durant cette période. Elle a également eu pour effet imprévu de faire baisser le niveau d'études et de connaissances linguistiques des requérants principaux de la catégorie économique. Les requérants possédant un emploi réservé admis durant cette période de restriction étaient moins susceptibles d'avoir suivi des études postsecondaires ou de posséder une connaissance de l'anglais ou du français. En conséquence, on s'attendrait à ce que les requérants principaux de la catégorie économique admis durant cette période de restriction affichent des revenus moyens réels inférieurs à ceux qui ont été admis avant ou après cette période, étant donné que les revenus augmentent avec le niveau d'études et la connaissances des langues officielles.

> *Le 9 août 1993, les critères de sélection ont été révisés pour accorder plus d'importance aux études supérieures. Avant ce changement, on attribuait un point à chaque année de scolarité, jusqu'à un maximum de 12 points, aucun point supplémentaire n'étant accordé aux certificats, diplômes universitaires ou autres diplômes. En vertu de la nouvelle échelle, des points supplémentaires ont été accordés aux études postsecondaires, de manière à pondérer les critères de sélection en faveur des immigrants plus instruits.*

Ce changement, combiné à la réduction, en février 1993, des points supplémentaires accordés aux parents aidés, a eu pour conséquence une augmentation du niveau d'études des requérants principaux de la catégorie économique, en attribuant plus d'importance aux études supérieures. En fait, on a constaté une augmentation marquée du pourcentage de requérants principaux de la catégorie économique possédant un diplôme universitaire à partir

de 1993. En conséquence, on s'attendrait à ce que les requérants principaux de la catégorie économique admis durant cette période affichent des revenus moyens réels supérieurs à ceux qui ont été admis au cours des années antérieures, étant donné que les revenus augmentent avec le niveau d'études.

Les changements des politiques ou des programmes qui ne sont pas directement reliés à l'immigration peuvent également avoir des répercussions sur le comportement des immigrants sur le marché du travail. Par exemple, au cours des années 1980 et au début des années 1990, les travailleurs qui étaient plus susceptibles de rechercher un emploi à temps partiel ou saisonnier étaient en mesure de quitter volontairement leur emploi et d'obtenir des prestations d'assurance-chômage pour financer la recherche de nouvelles possibilités d'emploi. Ce comportement pourrait expliquer les taux très élevés de recours à l'assurance-chômage durant les premières années de l'établissement. Le resserrement de l'accès aux prestations accordées en cas de cessation d'emploi volontaire aurait dû se traduire par une baisse du recours à l'assurance-chômage de la part des immigrants récents affichant une faible participation au marché du travail, c'est-à-dire les conjoints et personnes à charge de la composante économique et les immigrants de la catégorie de la famille.

En bref, on aurait dû avoir des attentes différentes à l'égard des résultats économiques et du comportement sur le marché du travail de chaque catégorie d'admission, étant donné que chacune possède des motivations et des stratégies distinctes sur le plan économique et à l'égard du marché du travail.

On devrait s'attendre à ce que les requérants principaux de la catégorie économique affichent une très forte participation au marché du travail ainsi que les revenus d'emploi les plus élevés de toutes les catégories compte tenu de ce fait, ainsi que du fait qu'ils ont été sélectionnés en fonction de leurs aptitudes et de leurs caractéristiques du point de vue du marché du travail.

On devrait s'attendre à ce que les conjoints et personnes à charge de la composante économique et à ce que les immigrants de la catégorie de la famille affichent une plus faible participation au marché du travail que les requérants principaux de la catégorie économique, étant donné que la plupart d'entre eux ne sont pas des chefs de famille et qu'ils sont plus susceptibles de ne pas posséder les connaissances linguistiques et les autres aptitudes au marché du travail essentielles, puisqu'ils n'ont pas été évalués en fonction de critères relatifs au marché du travail. On s'attendrait à ce que les immigrants de ces catégories affichent des revenus moyens inférieurs aux requérants principaux de la catégorie économique et, nous ne devrions pas être surpris d'apprendre qu'ils ont affiché un recours plus élevé aux prestations d'assurance-chômage que les requérants principaux de la catégorie économique, étant donné que leur plus faible participation au marché du travail est plus susceptible de les amener à accepter des emplois à temps partiel ou saisonniers.

On devrait s'attendre à ce que les immigrants de la catégorie des réfugiés affichent une plus faible participation au marché du travail que les requérants principaux de la catégorie économique durant les premières années de leur établissement et, en raison des conditions dans lesquelles nombre d'entre eux vivaient avant d'arriver au Canada, on devrait également s'attendre à ce qu'ils aient besoin d'une période d'adaptation plus longue, ce qui inclut une formation, avant de participer à la population active à temps plein. Cela pourrait se traduire

par un recours plus élevé au soutien du gouvernement sous forme d'aide à l'adaptation pour les personnes qui y sont admissibles ou d'aide sociale pour ceux qui ne le sont pas.

Principales catégories d'immigrants : Résultats sur le marché du travail - 1995

La BDIM renferme des données sur des caractéristiques quantifiables comme le niveau d'études, le sexe, la profession projetée et la connaissance du français ou de l'anglais. Toutefois, elle ne renferme aucune mesure directe de caractéristiques non observables « intégrées » aux indicateurs de la catégorie d'immigrant, notamment la participation au marché du travail. Toutefois, en effectuant une distinction entre les catégories, il est possible de tirer des conclusions sur les répercussions que ces caractéristiques ont eu sur les résultats observés. Par exemple, il est raisonnable de conclure que les revenus d'emploi plus élevés affichés par les requérants principaux de la catégorie économique sont en partie imputables à leur plus forte participation au marché du travail, et de tenir compte de ce fait lors de l'interprétation des résultats.

De plus, étant donné que ces caractéristiques non observables ont une incidence importante sur les résultats mesurés pour les différentes catégories, il importe de reconnaître que les changements de la composition du mouvement d'immigration biaisent les mesures en faveur de toute catégorie dont le pourcentage s'accroît, ce qui fausse les mesures des variations, d'une année à l'autre, des revenus de l'ensemble de la population des immigrants.

Les graphiques qui suivent présentent les mesures des résultats sur le marché du travail de chaque catégorie d'immigrant par période de résidence à un moment précis, soit au cours de l'année d'imposition 1995. Ils tracent la progression de chaque mesure des résultats avec l'allongement de la période de résidence et soulignent les différences entre les mesures pour chaque catégorie d'immigrant. Ils montrent qu'il existe des différences importantes sur le plan du comportement sur le marché du travail entre les quatre catégories d'immigrant en ce qui a trait à trois des « étalons » disponibles dans la BDIM. Le premier est le niveau de revenus, ce qui inclut les salaires et traitements et les autres revenus d'emploi. Le second est le taux de recours aux prestations d'assurance-chômage, que les travailleurs ne peuvent obtenir que lorsqu'ils ont travaillé suffisamment longtemps pour être admissibles. Le troisième est l'accès à l'aide gouvernementale et, notamment l'aide sociale, qui n'est déclarée sur le formulaire d'impôt que depuis 1992.

Revenus d'emploi

Le graphique 1 illustre les revenus d'emploi moyens déclarés en 1995 pour chacune des grandes catégories d'immigrants. L'échelle horizontale indique le nombre d'années depuis l'obtention du droit d'établissement. L'année « 0 » représente l'année d'admission 1995 et l'année « 15 » l'année d'admission 1980. La ligne horizontale continue représente les revenus moyens d'emploi de tous les déclarants canadiens de plus de 19 ans en 1995.

Les données indiquent que les revenus d'emploi moyens augmentent au fur et à mesure que s'allonge la période de résidence pour toutes les catégories d'immigrants; elles indiquent également qu'en 1995 :

- Les requérants principaux de la catégorie économique ont déclaré des revenus d'emploi sensiblement plus élevés que les autres catégories d'immigrants;

- Les niveaux de revenus en fonction de la durée de résidence du Canada des trois autres catégories sont très similaires.

Graphique 1

Les immigrants de la catégorie des réfugiés qui étaient au Canada depuis 12 ans ou plus ont affiché des revenus d'emploi moyens égaux à la moyenne canadienne ou s'en approchant.

Revenus d'emploi moyens des déclarants immigrants[1] selon la catégorie d'admission et le nombre d'années depuis leur admission - année d'imposition 1995 -

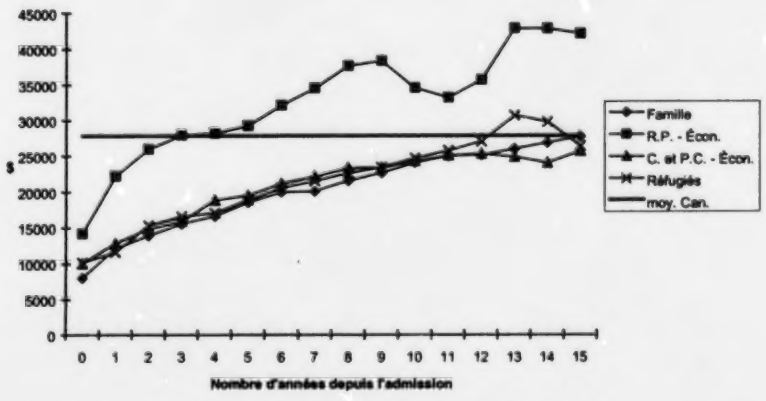

[1] Immigrants de 18 ans ou plus lors de leur admission

Chômage

Le graphique 2 présente le taux de recours à l'assurance-chômage, c'est-à-dire le pourcentage de déclarants immigrants de chacune des catégories d'immigrants qui ont déclaré des prestations d'assurance-chômage en 1995. L'axe vertical indique les taux en pourcentages et l'axe horizontal le nombre d'années depuis l'obtention du droit d'établissement.

Les données indiquent que les taux de recours aux prestations d'assurance-chômage augmentent au cours des quatre à cinq premières années de résidence au Canada pour toutes les catégories d'immigrants. Puis ce taux diminue régulièrement pour les catégories de la famille et des réfugiés au fur et à mesure que s'allonge la période de résidence au Canada. Le taux augmente durant les premières années de résidence, lorsque les travailleurs deviennent admissibles à des prestations et trouvent des emplois différents ou meilleurs.

En 1995 :

- les requérants principaux de la catégorie économique et leurs conjoints ou personnes à charge ont affiché des taux de recours aux prestations d'assurance-chômage similaires selon la durée de résidence au Canada et, à l'exception des immigrants admis de 1989 à 1991, les taux affichés étaient inférieurs à ceux de la moyenne canadienne;
- les immigrants de la catégorie des réfugiés admis avant 1990 affichaient en général les taux de recours aux prestations d'assurance-chômage les plus élevés de toutes les

Taux de recours à l'assurance-chômage des déclarants immigrants[1] selon la catégorie d'admission et le nombre d'années depuis leur admission.
- année d'imposition 1995 -

Graphique 2

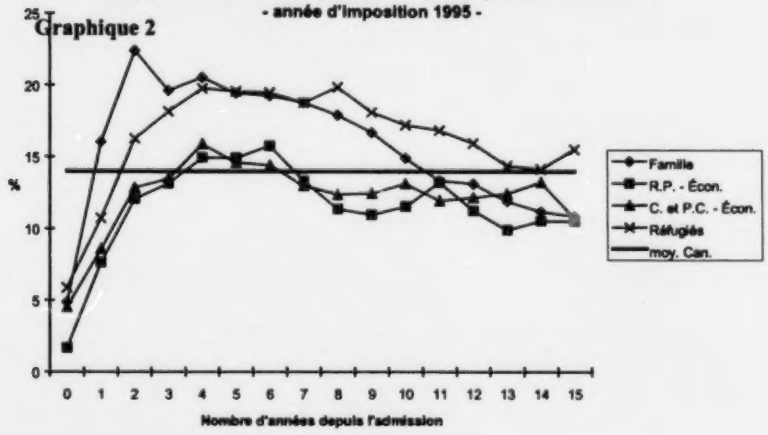

[1] Immigrants de 18 ans ou plus lors de leur admission

catégories et, à l'exception de ceux qui étaient au Canada depuis moins de trois ans, les taux étaient supérieurs à la moyenne canadienne;

- Les immigrants de la catégorie de la famille ont également affiché des taux de recours aux prestations d'assurance-chômage plus élevés que les catégories économiques, mais les taux chutaient de manière marquée, par rapport à ceux qu'affichait la catégorie des réfugiés, pour les immigrants de la catégorie de la famille qui étaient au Canada depuis plus de sept ans.

Aide sociale

Le graphique 3 présente les taux de recours à l'aide sociale pour les mêmes catégories d'immigrants. L'axe vertical indique les taux en pourcentages et l'axe horizontal le nombre d'années depuis l'obtention du droit d'établissement. Il convient de souligner dans ce cas qu'aux fins de l'impôt sur le revenu, les prestations fédérales d'aide à l'adaptation sont déclarées de la même façon que l'aide sociale provinciale. Par conséquent, les réfugiés qui bénéficient d'une aide gouvernementale et qui reçoivent des prestations d'aide à l'adaptation sont comptabilisés comme prestataires d'aide sociale. En 1995 :

- les taux de recours à l'aide sociale affichés par les requérants principaux et les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique étaient à peu près équivalents aux taux affichés par la population des déclarants canadiens;
- les immigrants de la catégorie de la famille qui étaient au Canada depuis plus de trois ans affichaient des taux de recours à l'aide sociale supérieurs à la moyenne canadienne. Les taux augmentaient au fur et à mesure que la période de résidence au Canada s'allongeait;
- les immigrants de la catégorie des réfugiés, à l'exception de ceux qui étaient au Canada depuis moins de trois ans, affichaient les taux les plus élevés de recours à l'aide sociale mais les taux diminuaient régulièrement au fur et à mesure que s'allongeait la période de résidence au Canada.

Graphique 3

Taux de recours à l'aide sociale des déclarants immigrants[1] selon la catégorie d'admission et le nombre d'années depuis leur admission.
- année d'imposition 1995 -

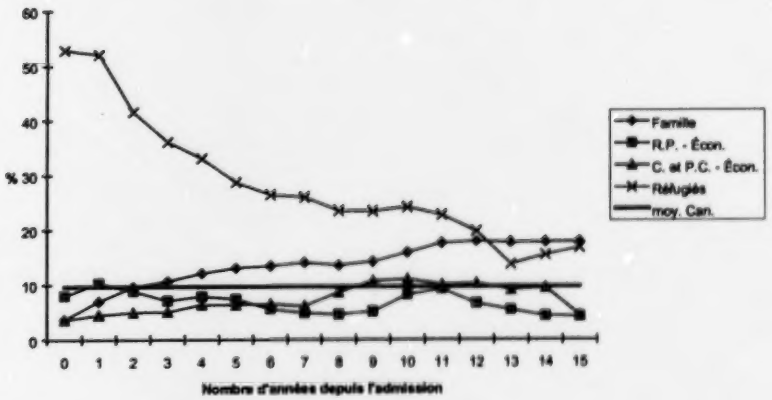

[1] Immigrants de 18 ans ou plus lors de leur admission

Pourcentage d'immigrants déclarant un revenu d'emploi

Le graphique 4 présente les taux de déclaration des revenus d'emploi, c'est-à-dire le pourcentage de déclarants de chacune des catégories d'immigrants de la BDIM qui ont déclaré des revenus d'emploi en 1995, selon l'année d'admission. Ces pourcentages tiennent compte du nombre de déclarants qui déclarent des sources de revenu autres que les revenus d'emploi et du nombre de ceux qui ne produisent de déclarations que pour être admissibles à des crédits d'impôt remboursables. Le pourcentage d'immigrants qui déclarent un revenu d'emploi constitue une mesure de l'activité relative sur le marché du travail qui reflète les différences entre les taux d'activité. Les taux d'activité eux-mêmes ne sont pas directement mesurables à partir des données de la BDIM.

En 1995 :

- le pourcentage de requérants principaux de la catégorie économique qui déclaraient des revenus d'emploi était supérieur à la moyenne canadienne et à celle de toute autre catégorie d'immigrant;
- les immigrants de la catégorie des réfugiés qui résidaient au Canada depuis au moins cinq ans affichaient des taux nettement supérieurs à la moyenne canadienne et supérieurs à ceux des conjoints et aux personnes à charge de la catégorie économique et des immigrants de la catégorie de la famille;
- les immigrants de la catégorie de la famille qui résidaient au Canada depuis plus de six ans affichaient les pourcentages les plus faibles de déclarants qui déclarent des revenus d'emploi et ces pourcentages étaient nettement inférieurs à la moyenne canadienne;

Graphique 4

Taux de déclaration des revenus d'emplois des déclarants immigrants[1] selon la catégorie d'admission et le nombre d'années depuis leur admission - année d'imposition 1995 -

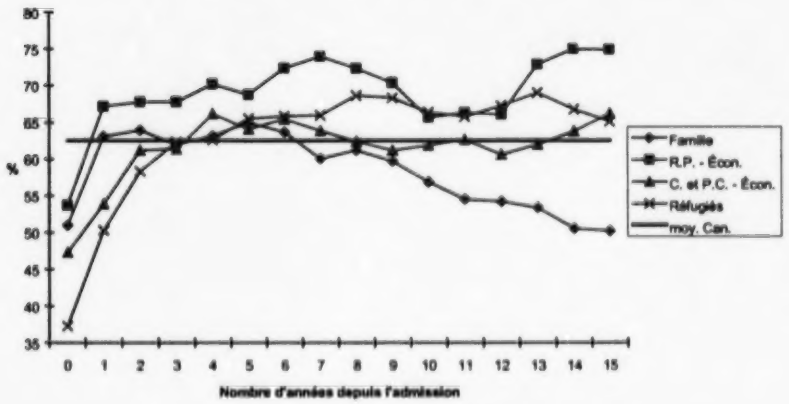

[1] Immigrants de 15 ans ou plus lors de leur admission

En résumé :

- les requérants principaux de la catégorie économique déclarent des revenus d'emploi élevés; ils affichent de faible taux de recours à l'aide sociale et aux prestations d'assurance-chômage, et des pourcentages élevés de déclarants déclarent des revenus d'emploi;
- les conjoints et les personnes à charge de la catégorie économique déclarent de faibles revenus d'emploi, affichent de faibles taux de recours à l'aide sociale et à l'assurance-chômage, et des pourcentages proches de la moyenne de déclarants de cette catégorie déclarent des revenus d'emploi;
- les immigrants de la catégorie de la famille déclarent de faibles revenus d'emploi, affichent des taux élevés de recours à l'aide sociale et aux prestations

d'assurance-chômage, et de faibles pourcentages de déclarants de cette catégorie déclarent des revenus d'emploi;

- les immigrants de la catégorie des réfugiés déclarent de faibles revenus d'emploi, affichent des taux élevés de recours à l'aide sociale et aux prestations d'assurance-chômage, et des pourcentages élevés de déclarants de cette catégorie déclarent des revenus d'emploi.

Ces observations montrent que les différentes catégories d'immigrants se comportent dans les faits de manière différente et de manière passablement conforme aux attentes. Toutefois, ces observations révèlent que certaines des attentes auxquelles nous avons fait allusion précédemment ne sont pas toujours justifiées. Par exemple, les immigrants de la catégorie de la famille ont affiché des taux de recours à l'aide sociale nettement plus élevés que prévu.

Principales catégories d'immigrants : Résultats sur le marché du travail à l'arrivée et à moyen terme

Les graphiques qui suivent présentent les mesures initiales et à moyen terme des résultats sur le marché du travail pour chaque catégorie d'immigrant. Ces graphiques diffèrent des précédents, car ils présentent les résultats sur le marché du travail pour chaque catégorie d'immigrant après une période fixe de résidence au Canada. Ils nous permettent de comparer les résultats des différentes cohortes d'immigrants en « temps réel ». Les différences des résultats selon le sexe sont également présentées.

Revenus d'emploi

Le graphique 5 illustre l'*indice des revenus d'emploi*[2] pour chacune des quatre grandes catégories d'immigrants, mesuré au cours de la première année après l'admission. Il s'agit d'une mesure des « résultats initiaux ». Le recours à ce type d'indice permet de comparer les niveaux de revenus atteints une et deux années ou plus après l'admission des groupes d'immigrants qui ont obtenu le droit d'établissement à des périodes différentes. Le graphique 5 illustre donc les résultats de chaque groupe d'arrivants (année d'admission sur l'axe horizontal) au sein de chaque catégorie d'immigrant au cours de sa première année complète au Canada.

Le graphique du haut (graphique 5A) inclut les immigrants des deux sexes. Celui du milieu (graphique 5B) et celui du bas (graphique 5C) illustrent, respectivement, les hommes et les femmes.

Les graphiques montrent que depuis 1980, les requérants principaux de la catégorie économique ont affiché des revenus d'emploi initiaux supérieurs à toutes les autres catégories d'immigrants, peu importe leur année d'admission. Ils illustrent également que ces catégories et d'autres catégories d'immigrants admis depuis 1989, à l'exception des immigrants de la catégorie des réfugiés, ont affiché des revenus d'emploi initiaux encore plus inférieurs à la moyenne canadienne que ceux qui ont obtenu leur droit d'établissement antérieurement.

Comme on peut le voir en comparant les trois graphiques, ces observations générales s'appliquent aux deux sexes. Toutefois, un examen plus attentif révèle des différences importantes entre les résultats initiaux des deux sexes :

- L'indice des revenus d'emploi pour les requérants principaux de la catégorie économique de sexe masculin qui ont obtenu leur droit d'établissement depuis 1989, comme l'illustre le graphique 5B, varie de 71 à 75 %, ce qui signifie que ce groupe a déclaré des revenus

[2] L'indice représente simplement le rapport entre les revenus d'emploi moyens déclarés pour la catégorie des immigrants et les revenus d'emploi moyens pour la population des déclarants canadiens au cours de la même année. L'indice est exprimé en pourcentages, la moyenne canadienne étant de 100. Un chiffre de 110 signifie que les revenus des immigrants étaient supérieurs de 10 % à la moyenne canadienne. Un chiffre de 90 signifie qu'ils étaient de 10 % inférieurs.

de 25 à 30 % inférieurs à la moyenne canadienne au cours de sa première année complète au Canada. Cet écart entre les revenus a commencé à apparaître lors de l'admission du groupe d'arrivants de 1987;

- L'indice relatif aux requérants principaux de la catégorie économique de sexe féminin (graphique 5C) varie de 91 à 95 % pour les personnes qui ont obtenu le droit d'établissement de 1990 à 1992 et il est d'environ 80 % pour celles qui ont obtenu ce droit en 1993 et en 1994.

Aussi, les requérants principaux de la catégorie économique de sexe masculin qui ont obtenu leur droit d'établissement depuis 1986 ont connu une détérioration plus prononcée de leurs résultats initiaux en comparaison de la moyenne que leurs homologues féminines tout au moins en ce qui a trait à leurs revenus d'emploi initiaux.

Le graphique 6 illustre l'indice des revenus d'emploi pour chacune des grandes catégories d'immigrants mesuré beaucoup plus tard, c'est-à-dire cinq années après l'établissement. Il illustre les progrès réalisés par chaque catégorie d'immigrant relativement à la moyenne canadienne au cours des cinq premières années sur le marché du travail canadien.

Le graphique 6A montre que les requérants principaux de la catégorie économique admis en 1990 ou auparavant ont déclaré des revenus d'emploi moyens supérieurs à la moyenne canadienne au cours de la cinquième année suivant leur arrivée. Toutefois, les calculs de l'indice qui figurent au graphique 6B indiquent que les hommes admis en 1989 et en 1990 n'avaient pas atteint la moyenne canadienne pour les hommes au bout de cinq ans, alors que les femmes (graphique 6C) avaient nettement devancé la moyenne canadienne pour les femmes au bout de cette période.

On a constaté une nette détérioration des résultats des immigrants récents en termes de revenus et il semble que les immigrants de sexe masculin aient été plus gravement touchés que les femmes peu importe leur catégorie d'admission. Il existe des preuves que la détérioration est imputable à l'érosion de l'« avantage » sur le plan des revenus lié aux études et aux connaissances linguistiques. Cette détérioration touche davantage les hommes. Traditionnellement, les femmes immigrantes, même les requérantes principales de la catégorie économique, déclarent des revenus sensiblement inférieurs aux hommes, ce qui corresponda à ce que l'on constate au sein de l'économie canadienne. Elles sont moins touchées par l'érosion de l'avantage lié aux connaissances linguistiques ou aux études, étant donné que la marge à éroder est plus mince.

Assurance-chômage

Le graphique 7 illustre l'indice de recours à l'assurance-chômage pour les quatre grandes catégories d'immigrants au cours de la première année suivant l'admission. Cet indice correspond au ratio entre le pourcentage de déclarants immigrants qui déclarent des prestations d'assurance-chômage et celui de la population des déclarants canadiens de même sexe; l'indice est calculé de la même façon que l'indice des revenus d'emploi illustré aux graphiques 5 et 6.

Le graphique 7A indique que les requérants principaux de la catégorie économique déclarent les plus faibles taux de recours aux prestations d'assurance-chômage de toutes les

catégories d'immigrants au cours de la première année suivant l'admission. Tout comme les conjoints et les personnes à charge de la catégorie économique, ils déclarent systématiquement des taux inférieurs à la moyenne canadienne.

Le graphique 7B illustre que les requérants principaux de sexe masculin de la catégorie économique admis en 1989, 1990 et 1991 ont affiché des taux initiaux de recours aux prestations d'assurance-chômage supérieurs à ceux qui sont arrivés auparavant ou ultérieurement et que les hommes de toutes les autres catégories d'immigrants admis au cours de cette période ont affiché des taux initiaux supérieurs aux taux habituels.

Le graphique 7C illustre que les femmes affichent la même tendance, à l'exception du fait que les femmes de la catégorie de la famille admises au cours de la récession de 1991-1992 ont affiché des indices légèrement inférieurs.

Le graphique 8 présente l'indice de recours à l'assurance-chômage pour les hommes et les femmes cinq ans après l'admission.

Le graphique 8A illustre que les requérants principaux de la catégorie économique continuent à déclarer les taux les plus faibles de recours aux prestations d'assurance-chômage de toutes les catégories d'immigrant cinq ans après l'admission, à l'exception du fait que ceux qui sont arrivés en 1988 et 1989 ont affiché des taux légèrement supérieurs à ceux de leurs conjoints et personnes à charge. Le graphique illustre aussi que l'écart entre les taux les plus élevés et les plus faibles est beaucoup plus restreint pour les arrivées les plus récentes.

Le graphique 8B illustre que les requérants principaux de la catégorie économique de sexe masculin, à l'exception de ceux qui sont arrivés en 1988 et en 1989, affichent de manière systématique des taux de recours aux prestations d'assurance-chômage inférieurs à la moyenne canadienne. Leurs homologues féminines (graphique 8C) déclarent systématiquement des taux nettement supérieurs à la moyenne canadienne.

Graphique 5A — Les deux sexes — Graphique 6A

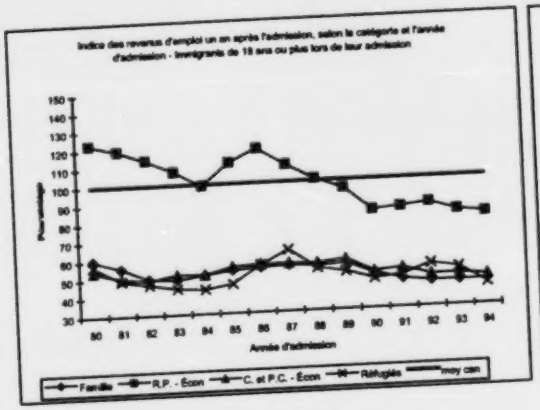

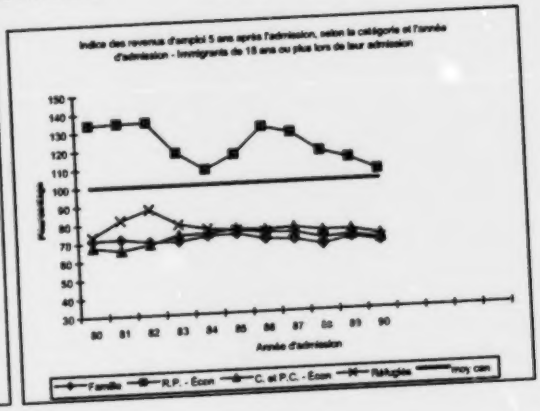

Graphique 5B — Hommes — Graphique 6B

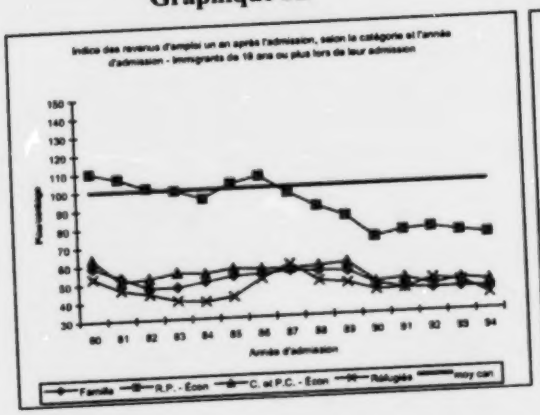

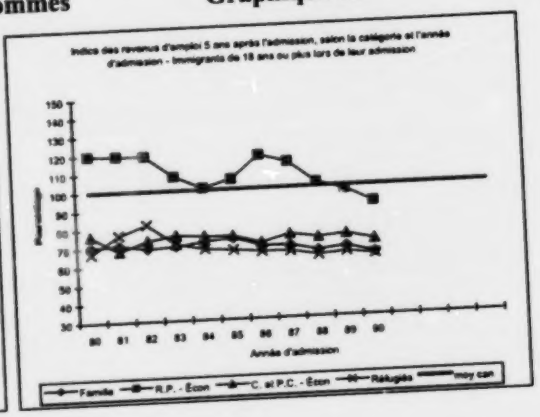

Graphique 5C — Femmes — Graphique 6C

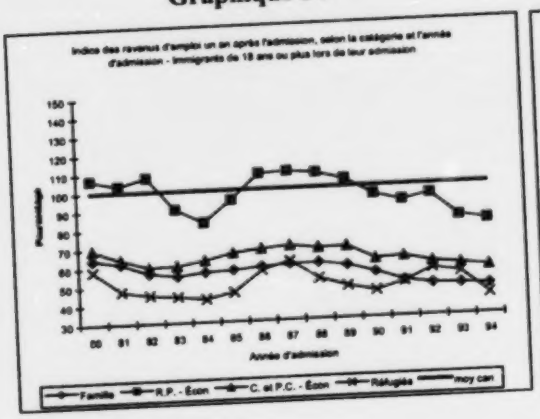

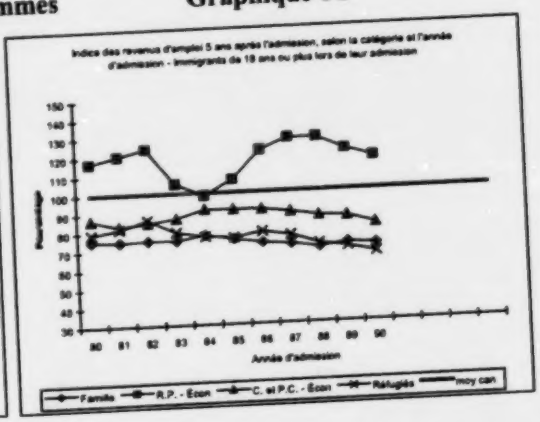

Graphique 7A **Les deux sexes** **Graphique 8A**

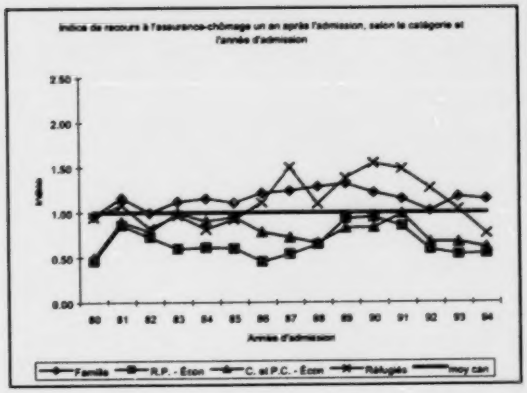

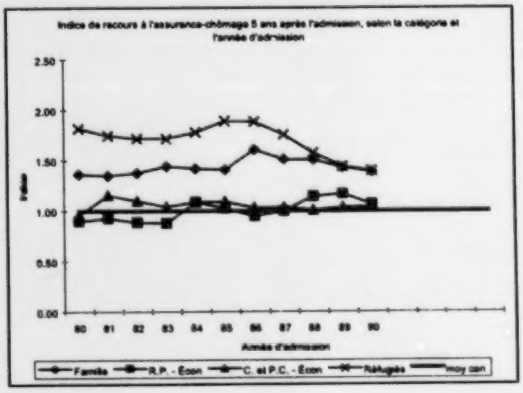

Graphique 7B **Hommes** **Graphique 8B**

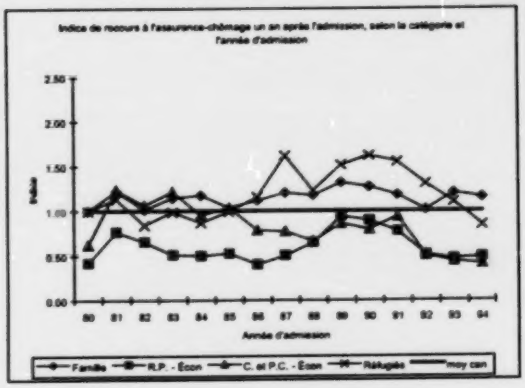

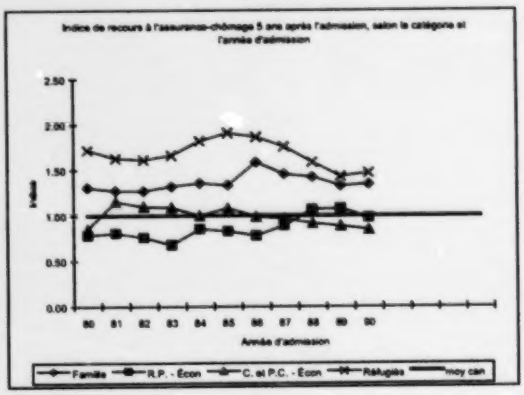

Graphique 7C **Femmes** **Graphique 8C**

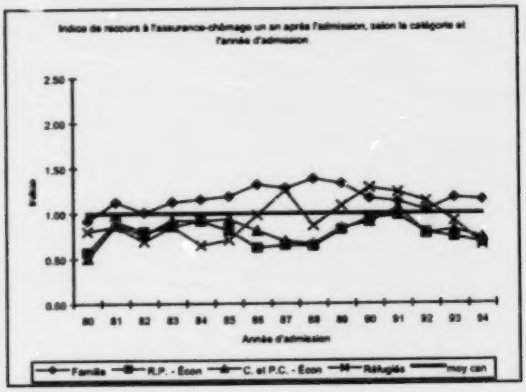

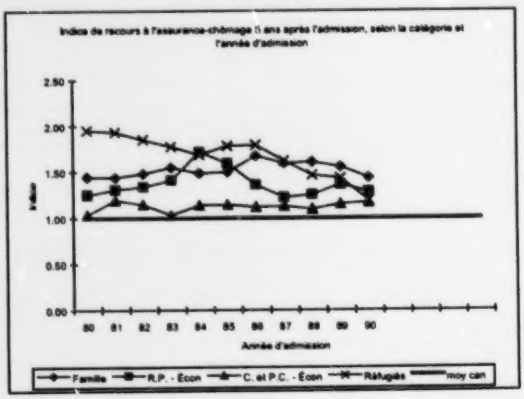

Résultats selon les principales catégories

Requérants principaux de la catégorie économique

Les requérants principaux de la catégorie économique, en tant que groupe, affichent systématiquement des revenus d'emploi supérieurs à toutes les autres catégories (graphique 1).

Ils ont moins recours aux prestations d'assurance-chômage que toute autre catégorie à l'exception, à l'occasion, des conjoints et des personnes à charge de la catégorie économique (graphique 2).

Ils ont également moins recours à l'aide sociale que toute autre catégorie, à l'exception du fait que les immigrants admis depuis 1989 affichent un plus grand recours à cette forme d'aide que les conjoints et les personnes à charge de la catégorie économique (graphique 3).

En termes généraux, les requérants principaux de la catégorie économique ont des résultats supérieurs à toutes les autres catégories d'immigrants sur le marché du travail canadien.

Toutefois, les immigrants qui ont obtenu le droit d'établissement depuis 1989 semblent éprouver des difficultés à s'adapter au marché du travail.

Depuis 1989, ils déclarent des revenus d'emploi moyens inférieurs à la moyenne canadienne, à leur arrivée (graphique 5A).

En 1995 :

- les immigrants admis de 1989 à 1991 ont affiché un recours plus élevé aux prestations d'assurance-chômage que la moyenne canadienne (graphique 2);
- ceux qui ont été admis depuis 1989, ont affiché un taux de recours plus élevé à l'aide sociale que les conjoints et les personnes à charge de la catégorie économique (graphique 3);
- ceux qui ont été admis depuis 1992 ont également affiché un recours plus élevé à l'aide sociale que ceux qui ont été admis au cours des années antérieures, à l'exception de 1984 et 1985 (graphique 3).

Les résultats supérieurs des requérants principaux de la catégorie économique, en comparaison des autres catégories d'immigrants, s'expliquent par le fait que ce groupe est composé de personnes qui ont prouvé, dans le cadre du processus de sélection, qu'elles possédaient les aptitudes et les caractéristiques nécessaires pour réussir sur le marché du travail canadien. Il s'agit essentiellement d'hommes, chefs de famille très actifs sur le marché du travail et qui possèdent un niveau d'études et de connaissances linguistiques supérieur aux autres catégories d'immigrants.

On s'attend à ce qu'ils réussissent mieux que les autres catégories, et c'est le cas. On s'attend également à ce qu'ils obtiennent des résultats comparables à ceux de la population canadienne et, de ce point de vue, du moins en ce qui a trait à leurs résultats initiaux, ce n'est pas le cas des arrivants les plus récentes.

L'expérience des arrivants les plus récents, qui ont obtenu le droit d'établissement au cours d'une grave récession, n'est pas différente de celles des immigrants qui ont été admis au cours de la récession précédente, une décennie plus tôt.

Ce fait nous porte à nous demander si ces résultats inférieurs sont imputables seulement aux conditions économiques rencontrées par ces groupes à leur arrivée au Canada ou également à leurs caractéristiques reliées à l'établissement. La question se pose du fait que les requérants principaux de la catégorie économique arrivés au cours de la récession de 1990-1991 affichaient, en moyenne, un niveau d'études et de connaissances de l'anglais ou du français nettement supérieur à ceux qui étaient arrivés au cours de la récession précédente.

Dans l'hypothèse où les résultats inférieurs observés par les arrivants les plus récents parmi les requérants principaux de la catégorie économique sont essentiellement imputables aux conditions économiques, nous devrions nous attendre à ce qu'ils se remettent mieux que le groupe précédent, étant donné leurs niveaux supérieurs d'études et de connaissances linguistiques, ainsi que leur degré supérieur de participation au marché du travail.

En fait, certains indices non présentés dans le présent document montrent que les requérants principaux de la catégorie économique admis en 1989 et par la suite affichent une croissance plus rapide de leurs revenus réels que tous les autres groupes d'arrivants admis de 1983 à 1988.

Nous avons donc des motifs de croire que les résultats inférieurs affichés par les requérants principaux de la catégorie économique depuis 1989 sont en grande partie imputables à la situation économique qu'ils ont vécue à leur arrivée ou immédiatement après. Il demeure à vérifier si leurs résultats continueront à s'améliorer suffisamment pour qu'ils rattrapent les groupes d'arrivants précédents.

Conjoints et personnes à charge de la catégorie économique

En 1995 :

- les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique admis au cours de chacune des années depuis 1982 ont affiché des revenus d'emploi moyens égaux ou supérieurs aux immigrants de la catégorie de la famille (graphique 1);
- ils ont affiché des taux de recours aux prestations d'assurance-chômage sensiblement inférieurs à ceux des immigrants de la catégorie de la famille (graphique 2);
- les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique admis au cours de chacune des années de la période 1980 à 1992 ont affiché un taux de recours à l'aide sociale sensiblement inférieur aux immigrants de la catégorie de la famille (graphique 3).

Depuis 1989, les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique ont affiché des revenus d'emploi initiaux réels moyens inférieurs à ceux qui ont été admis de 1984 à 1989 (graphique 5A).

Toutefois, il n'y a aucune indication qu'ils aient eu plus fréquemment recours à l'aide sociale ou aux prestations d'assurance-chômage.

Au cours de chacune des années pour lesquelles on possède des données relatives au recours à l'aide sociale, tous les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique admis de 1980 à 1988 ont affiché des taux de recours à l'aide sociale supérieurs à leurs homologues requérants principaux de la catégorie économique (graphique 3). C'est exactement l'inverse qu'on constate pour ceux admis depuis 1989.

Cette inversion des taux de recours pourrait fort bien être le signe d'un changement dans le lien entre les notions de requérant principal et de chef de famille depuis 1990, plutôt que d'un changement de comportement, question à laquelle on n'a pas encore tenté de trouver réponse. Le problème est compliqué par le fait que l'aide sociale est une notion familiale, alors que la BDIM n'inclut que des données relatives au comportement des individus.

Les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique ou catégorie des « personnes intimement liées » (à l'exclusion des enfants) de la BDIM sont essentiellement des femmes, étant donné que cette catégorie exclut les requérants principaux, qui sont essentiellement des hommes. Le niveau d'études de cette catégorie s'est amélioré au fil des ans, la proportion d'immigrant(e)s possédant de 10 à 12 années de scolarité ayant dépassé la proportion de ceux/celles qui n'en possèdent que de 0 à 9 ans.

Ces constats, ainsi que le fait que les conjoints et personnes à charge affichent une plus faible motivation à travailler, expliquent pourquoi les indicateurs des résultats sur le marché du travail de ce groupe sont inférieurs à ceux des requérants principaux de la catégorie économique. Toutefois, ils n'expliquent pas pour quel motif ces résultats ont diminué par rapport à la moyenne canadienne depuis 1990, du point de vue des revenus d'emploi, tendance qui a été observée pour toutes les catégories d'immigrants.

Catégorie de la famille

En 1995 :

- la catégorie de la famille a affiché des revenus d'emploi initiaux légèrement inférieurs ou égaux à ceux des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique, pour toutes les années d'établissement (graphique 1);
- ceux qui ont été admis depuis 1984 ont affiché des taux de recours aux prestations d'assurance-chômage nettement supérieurs aux requérants principaux de la catégorie économique ou aux conjoints et personnes à charge de cette catégorie (graphique 2);
- ceux qui ont été admis au cours de toutes les années antérieures à 1993 ont affiché des taux de recours à l'aide sociale supérieurs d'une part aux requérants principaux de la catégorie économique et d'autre part aux conjoints et personnes à charge de la même catégorie (graphique 3). Le taux de recours à l'aide sociale s'accroît au fil des ans passés au Canada et se situe en moyenne à 18 %, en comparaison de la moyenne canadienne de 9,6 %, pour les immigrants de la catégorie de la famille qui résident au pays depuis au moins 10 ans.

La catégorie de la famille a également affiché une chute des revenus d'emploi initiaux, en comparaison de la moyenne canadienne pour 1989 (graphique 5A).

La catégorie de la famille affiche des résultats très comparables aux conjoints et personnes à charge de la catégorie économique, en raison surtout du fait qu'elle est essentiellement composée de membres d'une famille, soit de conjoints et de personnes à charge, qui rejoignent les chefs de famille résidant déjà au Canada.

Les principales différences sur le plan de la composition de ce groupe sont les suivantes :

- L'un des membres de la famille, soit le répondant, est déjà installé au Canada.
- Certains des membres de la famille, à savoir les parents et les grands-parents, sont des chefs de famille qui s'installeront comme ménages distincts de celui du répondant.
- D'autres sont des enfants plus âgés qui n'ont jamais été mariés et qui s'installeront vraisemblablement, immédiatement ou ultérieurement, en tant que nouveau ménage. En raison du changement de la réglementation visant la période 1988 à 1992, ce groupe incluait également des enfants non mariés qui n'étaient pas à charge (plus de 19 ans) et qui auraient été auparavant traités comme des parents aidés.

C'est en raison de la présence de parents et de grands-parents dans cette catégorie que la proportion d'hommes est sensiblement plus élevée que parmi les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique. Ce fait pourrait également expliquer pourquoi le pourcentage d'immigrants ne possédant aucune connaissance du français ou de l'anglais (42 % globalement) est également beaucoup plus élevé que le pourcentage (26 %) observé pour les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique.

De plus, on constate une plus forte proportion de personnes possédant moins de douze années d'études (62 c. 48 %) et une plus faible proportion de personnes possédant des diplômes universitaires (13 c. 18 %) que dans le cas des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique.

Catégorie des réfugiés

La catégorie des réfugiés inclut les réfugiés pris en charge par le gouvernement, qui sont censés s'intégrer au marché du travail après une période d'adaptation d'un an. Ils reçoivent une aide financière afin de les aider à traverser cette période d'adaptation. Cette catégorie comprend également des réfugiés parrainés par des groupes privés, qui reçoivent une aide non financière de leurs parrains afin de traverser cette période d'adaptation. Les demandeurs d'asile au Canada, qui ne sont ni parrainés ni aidés financièrement sont également inclus dans cette grande catégorie[3].

On s'attend donc à ce que les réfugiés et quasi-réfugiés aient besoin de plus de temps pour s'intégrer au marché du travail que les trois autres catégories. Il ne serait pas non plus surprenant de constater que ce groupe affiche des revenus inférieurs durant une certaine période, étant donné qu'il inclut nombre de personnes qui ne connaissaient pas les pratiques d'emploi occidentales avant d'immigrer au Canada.

---

[3] Ce troisième groupe résidait déjà au Canada avant d'obtenir le droit d'établissement, contrairement aux réfugiés admis à partir de l'étranger.

Les indicateurs relatifs à l'établissement utilisés pour évaluer le succès de la catégorie économique ne peuvent être appliqués aux réfugiés sans certaines réserves importantes. Dans le cas des réfugiés, le temps dont ils ont besoin pour devenir autosuffisants constitue une mesure plus significative que le temps dont ils ont besoin pour rattraper les autres catégories d'immigrants ou la moyenne canadienne.

Comme nous y avons fait allusion précédemment, on s'attend à ce que les réfugiés et les quasi-réfugiés affichent des revenus initiaux inférieurs et des taux de recours à l'aide sociale supérieurs durant une certaine période, en comparaison des autres catégories d'immigrants. En fait, même si les membres de cette catégorie affichent des revenus initiaux inférieurs aux autres catégories au cours de la plupart des années (graphique 5A), ils dépassent la catégorie de la famille, et ceux d'entre eux admis au début et au milieu des années 80 dépassent également les conjoints et les personnes à charge de la catégorie économique au plus tard trois ans après leur établissement (graphique 6A).

Cela s'explique en partie par le fait qu'on a groupé ensemble les requérants principaux et leurs conjoints et personnes à charge. Si l'on étudiait séparément les requérants principaux de la catégorie des réfugiés, on constaterait une progression plus forte et plus rapide en comparaison des autres catégories, étant donné qu'on privilégierait les hommes chefs de famille qui généralement affichent un taux de participation élevé au marché du travail.

Les réfugiés et quasi-réfugiés ont nettement plus recours à l'aide sociale que les Canadiens et les autres déclarants immigrants (graphique 3). Les taux très élevés de recours constatés au cours des toutes premières années après l'établissement s'expliquent en partie par le fait que les prestations d'aide à l'adaptation reçues par les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont déclarées sur la déclaration de revenus sur la même ligne que l'aide sociale provinciale. Toutefois, les taux demeurent élevés, même lorsque l'on ignore les taux constatés pour les trois premières années après l'admission. Cependant, le taux de recours à l'aide sociale diminue au fur et à mesure que s'allonge la durée de la résidence au Canada, mais il demeure supérieur à la moyenne canadienne même pour ceux qui résident au Canada depuis 10 à 12 ans.

Annexe technique – ANALYSE DE LA COUVERTURE DE LA BDIM

La BDIM est un fichier qui combine les dossiers fiscaux aux dossiers de l'immigration. Un immigrant est inclus dans la base de données seulement s'il a obtenu le droit d'établissement depuis 1980 et s'il a produit au moins une déclaration de revenus après avoir obtenu le statut d'immigrant admis. Il est donc plus approprié de définir la population inscrite dans la BDIM comme étant la population des déclarants immigrants, et de comparer les mesures du comportement sur le marché du travail ou des résultats économiques tirés de la BDIM à des mesures similaires applicables à la population des déclarants canadiens.

Les caractéristiques de la population des déclarants immigrants diffèrent de celles de l'ensemble de la population des immigrants parce que la tendance à effectuer des déclarations de revenus ou la nécessité de le faire varieront selon l'âge de la personne, selon sa situation familiale ou d'autres facteurs. On s'attendrait, par exemple, à ce qu'un pourcentage plus élevé d'hommes effectuent une déclaration de revenus, étant donné que les hommes sont plus présents sur le marché du travail que les femmes. Aussi, même lorsque les immigrants qui étaient des enfants lors de l'admission sont exclus de la population de la BDIM et de la population des immigrants établis, on s'attendrait à constater des différences en rapport avec les taux d'activité, qui varient selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge.

Ces différences se reflètent dans les « taux de saisie » de la BDIM (pourcentage de représentants d'une population qui effectuent des déclarations de revenus). L'introduction des programmes de crédits d'impôt fédéral et provincial remboursables influe également sur les taux de saisie, étant donné que ces programmes incitent les particuliers qui ne possèdent pas de revenus imposables à effectuer une déclaration de revenus pour être admissibles à certains crédits d'impôt.

Dans l'ensemble, plus de 66 % des immigrants d'au moins 18 ans et 21 % de ceux de moins de 18 ans admis de 1980 à 1995 figurent dans la BDIM. Le taux de saisie le plus faible globalement, soit 63 %, correspond à la catégorie de la famille, suivi, avec 64 %, par les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique. Le taux le plus élevé, soit 74 %, correspond à la catégorie des immigrants de la catégorie des réfugiés. Le taux des requérants principaux de la catégorie économique est de 70 %.

Toutefois, tous les immigrants n'effectuent pas nécessairement de déclarations de revenus au cours de chacune des années consécutives à leur arrivée. Certains ne s'intègrent pas immédiatement au marché du travail et d'autres quittent temporairement ou de manière permanente ce marché, alors que d'autres peuvent quitter le pays. En fait, il suffit qu'un déclarant apparaisse une fois au cours de l'ensemble de la période pour être comptabilisé dans les taux de saisie globaux, précisés ci-dessus. Ainsi, pour l'année fiscale 1995, le taux de saisie pour tous les immigrants admis de 1980 à 1994 et qui avaient au moins 18 ans lors de l'établissement était de 57,8 %.

Les taux de saisie sont donc très élevés. De plus, étant donné qu'ils sont élevés peu importe la catégorie d'immigrant et les caractéristiques consignées lors de l'admission, la BDIM peut être utilisée pour étudier une vaste gamme de questions de politique et de programmes, d'un point de vue national ainsi que régional.

Comparaison de la population des immigrants admis et de la population de la BDIM

Composition selon les principales catégories d'immigrants

Le graphique A1 illustre la composition, selon les principales catégories d'immigrants, de la population des immigrants admis et de la population de la BDIM pour chaque année d'admission, les enfants (immigrants de moins de 18 ans lors de l'établissement) étant exclus des deux ensembles de données.

Le graphique du haut (graphique A1-a) illustre la répartition en pourcentage de chacune des quatre grandes catégories par année d'établissement, pourcentage calculé à partir des fiches d'établissement, après exclusion des enfants. Le graphique du bas (graphique A1-b) illustre les résultats des mêmes calculs en utilisant la population saisie dans la BDIM. La comparaison des deux graphiques confirme que les tendances observées au sein de la BDIM sont pratiquement identiques à celles qu'on observe pour la population des immigrants admis.

À ce niveau d'aggrégation, le graphique A1 illustre que la BDIM est, d'un point de vue global, représentative de la population des immigrants admis, étant donné qu'elle reflète l'évolution de la composition selon les grandes catégories d'immigrants observée au sein de la population des immigrants admis de 1980 à 1995.

Le graphique A2 illustre la composition de la population des immigrants admis selon les grandes catégories d'immigrants pour les trois périodes de cinq ans de 1981 à 1995. Les graphiques du haut incluent les immigrants de tous âges et les graphiques du bas excluent les immigrants qui avaient moins de 18 ans lors de l'admission. Tant les chiffres absolus (à gauche) que les pourcentages (à droite) ont été indiqués afin de souligner le fait que l'augmentation des nombres absolus peut correspondre à une diminution des pourcentages.

Par exemple, le graphique situé en haut à gauche montre que le nombre total d'immigrants admis de chacune des grandes catégories a augmenté de manière importante au cours de chacune des périodes de cinq ans suivant la période 1980-1985, alors que le graphique situé en haut à droite indique que le pourcentage d'immigrants de certaines catégories a diminué. Plus précisément :

- même si la proportion d'immigrants de la catégorie de la famille a chuté de manière marquée, soit de 45,3 % au cours de la période 1980-1985, à 34,2 % au cours de la période 1986-1990, pour remonter à seulement 39,0 % au cours de la période 1991-1995, le nombre d'immigrants a augmenté de manière marquée, passant de 232 352 au cours de la période 1980-1985 à 281 171 au cours des années 1986-1990 et de manière remarquable pour passer à 458 850 au cours de la période 1991-1995;
- de plus, alors que la proportion des requérants principaux de la catégorie économique est demeurée relativement stable (12,4 à 13,8 %) au cours des trois périodes, leurs nombres ont plus que triplé passant de 68 956 à 145 919 au cours de la même période.

La comparaison de la population admise de tous âges avec la même population après

l'exclusion des enfants, indique que l'élimination des immigrants âgés de moins de 18 ans (au moment de l'établissement) de la population admise réduit la proportion des conjoints et des personnes à charge de la catégorie économique et accroît les proportions des catégories de la famille et des requérants principaux de la catégorie économique. Cela reflète le fait que la plupart des enfants d'immigrants admis au Canada l'ont été dans les catégories économiques.

Le graphique A3 indique la composition de la population saisie dans la BDIM par catégories d'immigrants au cours des mêmes périodes de cinq ans se terminant en 1995. Dans l'hypothèse où la population de la BDIM est représentative des déclarants de la population ayant obtenu le droit d'établissement, les tendances illustrées par les graphiques A2 et A3 devraient être globalement similaires. Toutefois, on devrait également observer des différences perceptibles imputables à des facteurs comme l'âge, le sexe et l'état matrimonial, qui influent sur les taux d'activité.

Par exemple, on s'attendrait à ce que la proportion des requérants principaux de la catégorie économique soit supérieure dans la BDIM à celle de la population admise, étant donné qu'elle inclut seulement les adultes destinés au marché du travail ou au secteur des affaires. On s'attendrait à effectuer le même constat pour la catégorie des réfugiés, étant donné qu'elle inclut les requérants principaux qui sont en dernier ressort destinés au marché du travail et du fait que les bénéficiaires d'une aide publique, notamment les prestations d'aide à l'adaptation, sont tenus d'effectuer une déclaration de revenus pour être admissibles aux autres prestations administrées par l'intermédiaire du système fiscal.

Par contre, la catégorie de la famille est composée essentiellement de fiancés, de conjoints et de personnes à charge d'immigrants qui résident déjà au Canada, alors que les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique incluent, par définition, seulement les conjoints et personnes à charge des requérants principaux de la catégorie économique. Ces différences sur le plan de la composition devraient se traduire par des taux inférieurs de participation au marché du travail et de déclaration de revenus pour la catégorie de la famille et pour les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique.

Ces attentes se confirment : pour chacune des périodes d'admission de cinq ans, la catégorie de la famille et les conjoints et personnes à charge de la catégorie économique représentent un pourcentage plus faible de la population de la BDIM que de la population ayant obtenu le droit d'établissement. C'est exactement le contraire qu'on observe pour les requérants principaux de la catégorie économique et pour les réfugiés. Les taux observés dans le cas de cette dernière catégorie sont vraisemblablement sous-évalués, étant donné que la catégorie inclut les conjoints et personnes à charge.

Ces observations sont compatibles avec les taux de saisie cités précédemment et ils confirment la conclusion que la BDIM est largement représentative de la population ayant obtenu le droit d'établissement.

Composition selon le sexe

Le graphique A4 illustre la composition selon le sexe de la population des immigrants admis et de la population de la BDIM. Le graphique du haut illustre le pourcentage d'hommes et de

femmes dans l'ensemble de la population ayant obtenu le droit d'établissement, par année d'admission. Le graphique du milieu illustre les mêmes calculs pour la population ayant obtenu le droit d'établissement, à l'exclusion des enfants. Le graphique du bas illustre les mêmes calculs pour la population de la BDIM, à l'exclusion des enfants.

Ils indiquent que les femmes représentent une proportion plus élevée du mouvement total pour les années où la catégorie de la famille a représenté une proportion plus élevée des admissions globales, et illustrent que le fait d'exclure les enfants a des répercussions marginales sur la composition par sexe de la population admise, ce qui accroît la proportion de femmes de un demi à un et demi point de pourcentage au cours de chacune des années d'établissement.

Les taux supérieurs de participation au marché du travail des hommes sont visibles dans le graphique du bas, qui indique que même si les changements d'une année à l'autre de la composition par sexe de la population de la BDIM reflètent les tendances observées au sein de la population des immigrants admis, les hommes représentent une plus forte proportion de la population de la BDIM que de la population des immigrants admis.

Le graphique A5 offre des précisions supplémentaires. Il illustre le pourcentage de femmes au sein de chacune des grandes catégories d'immigrants par année d'établissement. Le graphique du haut représente toutes les femmes de tous âges dans la population des immigrants admis. Le graphique du milieu illustre les mêmes calculs, en excluant les enfants et le graphique du bas illustre le pourcentage de femmes dans la population de la BDIM, en excluant les enfants.

Ces graphiques indiquent que les femmes constituent la majorité des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique et la moitié de la catégorie de la famille, au sein de la population des immigrants admis, à l'exclusion des enfants. Ce fait se reflète étroitement dans la population de la BDIM, à l'exception du fait que, comme prévu, les femmes sont sous-représentées dans toutes les catégories, étant donné leurs taux de participation au marché du travail généralement inférieurs.

- La composition selon le sexe de chaque grande catégorie d'immigrants est demeurée relativement stable au fil des ans, tout comme les différences entre les catégories (graphique A5);
- La composition selon le sexe de la population admise a toutefois connu des modifications perceptibles, étant donné que la composition par catégories a changé (graphique A4). Le pourcentage d'hommes au sein de la population admise était égal ou supérieur au pourcentage de femmes de 1986 à 1990, étant donné la proportion inférieure de représentants de la catégorie de la famille et la proportion plus élevée de requérants principaux de la catégorie économique qui ont été admis au cours de cette période;
- La similarité de la composition selon le sexe des catégories et l'évolution de la composition selon le sexe de la population admise se reflètent toutes deux dans la population de la BDIM, à l'exception du fait que les femmes sont systématiquement sous-représentées.

Il importe de retenir à ce stade la stabilité de la distribution des sexes au sein des grandes

catégories d'immigrants, tenant compte de l'exclusion les enfants, et que les variations de la répartition selon le sexe au sein de l'ensemble de la population admise sont des constats qui se reflètent dans la population de la BDIM.

Composition linguistique

Le graphique A6 illustre la composition linguistique des populations de la BDIM et des immigrants admis, à l'exclusion des enfants dans les deux cas. Le graphique du haut illustre le pourcentage d'immigrants qui ont déclaré une connaissance du français, de l'anglais ou des deux langues, ou d'aucune des deux au moment de l'obtention du droit d'établissement, pour chaque année d'établissement. Le graphique du bas indique les mêmes calculs pour la population de la BDIM.

Même si le pourcentage des immigrants qui déclarent connaître le français ou les deux langues demeure passablement stable au fil des ans, on constate des variations importantes entre le pourcentage total des immigrants qui connaissent l'anglais ou ne connaissent aucune des deux langues.

Le graphique A7 illustre le pourcentage d'immigrants de chacune des grandes catégories qui déclarent ne connaître ni l'anglais ni le français. Il indique des variations beaucoup plus notables sur le plan de la composition linguistique au sein des grandes catégories d'immigrants que ce n'était le cas pour le sexe.

- Les variations notables entre les catégories des immigrants qui connaissent l'anglais et ceux qui ne connaissent aucune des langues officielles depuis 1980 (graphique A6) sont essentiellement imputables aux variations au sein de la catégorie des réfugiés;
- L'augmentation de la proportion des immigrants qui ne connaissent aucune des deux langues chez les requérants principaux de la catégorie économique au cours du début des années 1980 (graphique A7) a coïncidé avec la restriction des travailleurs qualifiés aux requérants ayant une offre d'emploi confirmée;
- Les requérants principaux de la catégorie économique, à l'exception de ceux qui ont été admis en 1984 et en 1985, ont toujours affiché la plus faible proportion d'immigrants n'ayant aucune connaissance du français ou de l'anglais. En ce qui a trait à la catégorie de la famille, cette proportion a toujours été nettement supérieure à celle des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique;
- Les fluctuations de la composition linguistique au sein de la catégorie des réfugiés reflètent l'admission des réfugiés faisant partie de l'arriéré et faisant l'objet de l'examen administratif ainsi que des demandeurs du statut de réfugié qui se sont vus accorder le droit d'établissement après une période de résidence au Canada au cours de laquelle on pourrait s'attendre à ce qu'ils aient fait l'apprentissage de l'une des langues officielles.

Les fluctuations de la composition linguistique observées pour l'ensemble des populations de la BDIM et des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement, et qui sont illustrées par le graphique A6, reflètent l'incidence combinée des changements observés au sein des quatre catégories d'immigrants, comme l'illustre le graphique A7.

Une fois de plus, ces tendances sont similaires au sein de la population des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement et de la population de la BDIM, même si le groupe de ceux qui connaissent l'anglais est légèrement sur-représenté dans la BDIM, tout au long de la période.

Composition selon le niveau d'études

Le graphique A8 indique la composition selon le niveau d'études des populations des immigrants admis et de la BDIM, en excluant les enfants dans les deux cas. Le graphique du haut illustre le pourcentage de la population admise selon le niveau d'études pour chaque année d'établissement. Le graphique du bas indique les mêmes calculs pour la population de la BDIM.

Il indique qu'au sein du groupe des personnes ayant un faible niveau d'études, celles qui possèdent de 10 à 12 années de scolarité sont devenues majoritaires, dépassant le nombre de celles qui n'en possédaient que de 0 à 9. Le pourcentage de personnes possédant un baccalauréat a également augmenté de manière importante depuis 1992.

Le graphique A9 illustre le pourcentage d'immigrants de chaque grande catégorie qui ont déclaré posséder un diplôme universitaire pour chaque année d'établissement. Le graphique du haut indique les pourcentages pour la population admise, à l'exclusion des enfants. Le graphique du bas indique les mêmes calculs pour la population de la BDIM.

- La chute du pourcentage de la population admise possédant un baccalauréat observée de 1983 à 1985 (graphique A8) est largement imputable à la chute marquée du nombre des requérants principaux de la catégorie économique au cours de cette période;
- L'augmentation de la proportion des immigrants possédant un baccalauréat depuis 1992 (graphique A8) est imputable à l'augmentation du nombre des requérants principaux et des conjoints et personnes à charge de la catégorie économique admis depuis 1992, combinée à un changement de la réglementation qui s'est traduit par une hausse des points accordés aux études supérieures lors de la sélection.

Une fois de plus, la composition sur le plan du niveau d'études de la population de la BDIM reflète celle de la population admise au cours de toutes les années, à l'exception du fait que les immigrants affichant le plus faible degré de scolarité, soit de 0 à 9 ans, sont sous-représentés.

La discussion qui précède soulève la question de la représentativité. Nous avons tenté de montrer que les caractéristiques observées au sein de la population saisie dans la BDIM reflètent celles de la population admise de manière suffisamment fidèle pour que les résultats des analyses effectuées au sein de la BDIM soient applicables à la population admise qu'elle représente, c'est-à-dire à la population des immigrants adultes admis en qualité de résidents permanents de 1980 à 1995.

Pour que cette conclusion se confirme, il est nécessaire de prouver que les caractéristiques et les changements temporels de ces caractéristiques observés au sein de la population admise et de ses composantes se reflètent fidèlement au sein de la BDIM, sous réserve des différences prévues sur le plan de la participation au marché du travail et du pourcentage de

personnes effectuant une déclaration de revenus.

Il semblerait, d'après l'analyse sommaire du présent rapport et d'après les analyses plus détaillées réalisées sur un prototype antérieur de la BDIM couvrant la période 1980 à 1988[4], que la BDIM est en fait représentative des déclarants immigrants admis au Canada de 1980 à 1995. Cela signifie qu'elle s'avère une source fiable de données économiques et démographiques, ainsi que de données sur le marché du travail, aux fins de l'évaluation du comportement en termes d'établissement des différentes catégories d'immigrants et des répercussions des changements de politique et de programmes sur ce comportement.

[4] *Étude de représentativité des immigrants retracés dans la banque de données sur les immigrants (projet BDIM)*, Ministère des Affaires internationales, de l'immigration et des Communautés culturelles, Québec, Mars 1994. Ce rapport est disponible à la fois en anglais et en français.

42

Graphique A1-a

Composition de la population d'immigrants admis selon les principales catégories et par année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

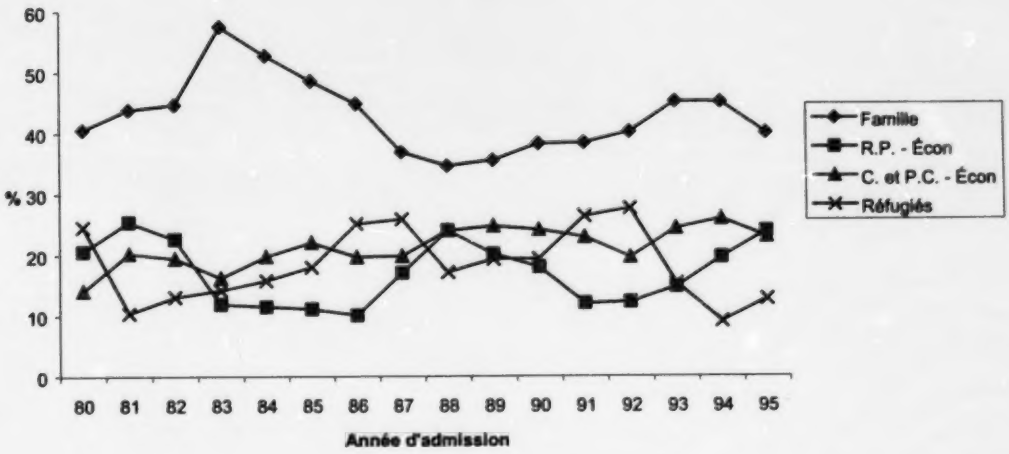

Graphique A1-b

Composition de la population d'immigrants saisis dans la BDIM selon les principales catégories et par année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

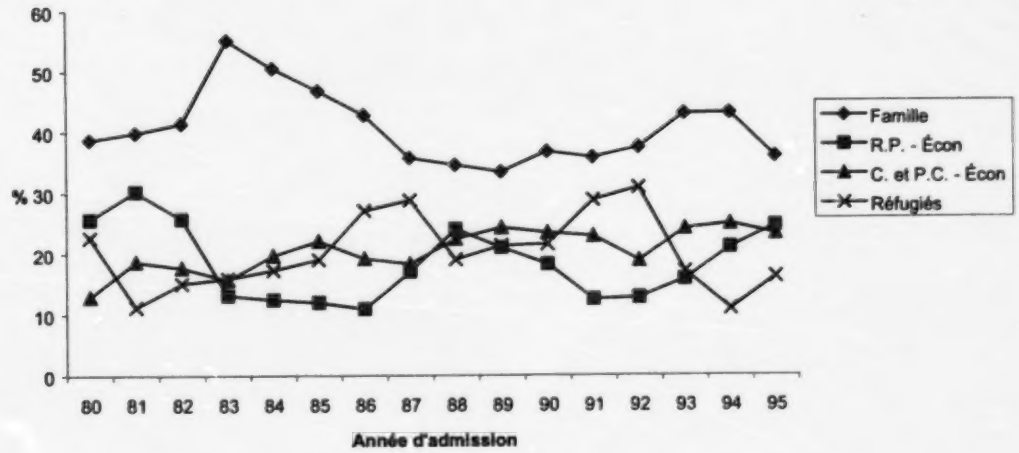

Graphique A2

Population d'immigrants admis selon les principales catégories et par période d'immigration

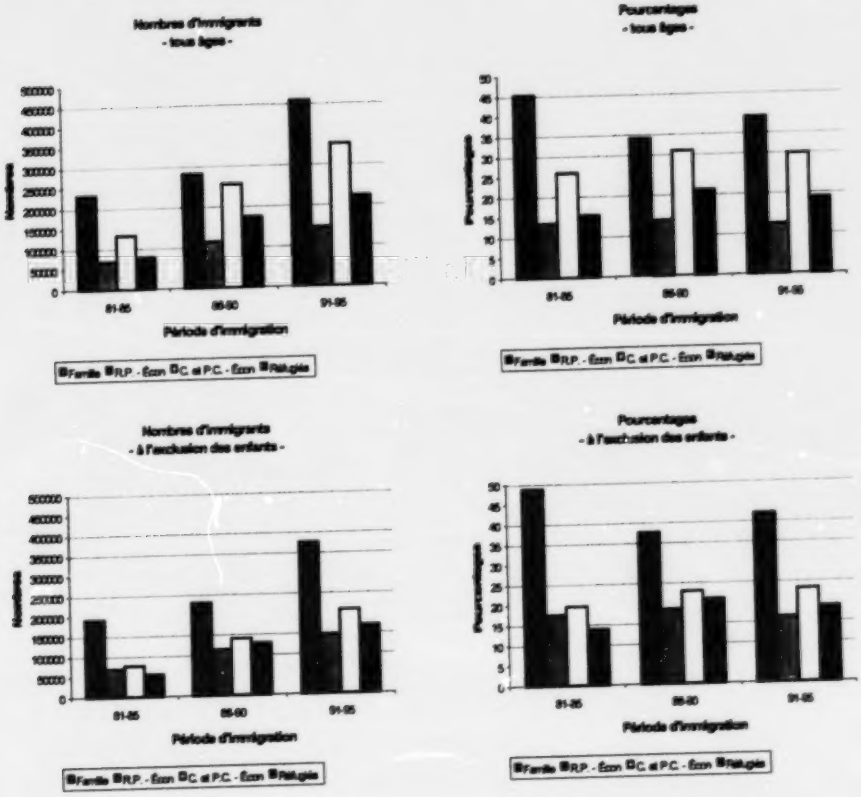

Population admise - tous âges

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	232352	68956	132767	78671
86-90	281871	113989	255096	173602
91-95	458850	145919	350835	221634

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	45.32	13.45	25.89	15.34
86-90	34.18	13.82	30.94	21.05
91-95	38.98	12.40	29.80	18.83

Population admise - à l'exclusion des enfants

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	191440	66692	76737	54678
86-90	230569	113582	140534	128404
91-95	376724	145682	208073	167871

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	48.89	17.54	19.60	13.96
86-90	37.61	18.53	22.92	20.94
91-95	41.94	16.22	23.16	18.69

Graphique A3

Population d'immigrants saisis dans la BDIM selon les principales catégories et par période d'immigration

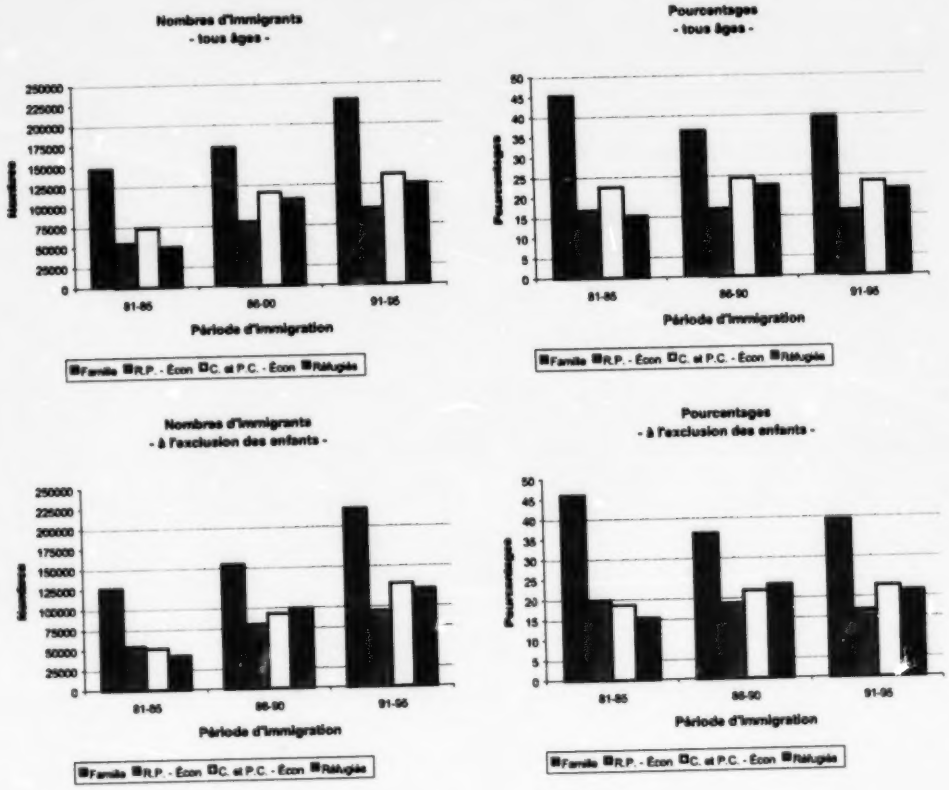

Population saisie dans la BDIM - tous âges

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	147059	54563	73144	49663
86-90	172133	79690	115565	106932
91-95	229703	94337	136308	124674

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	45.33	16.82	22.55	15.31
86-90	36.29	16.80	24.36	22.54
91-95	39.26	16.13	23.30	21.31

Population saisie dans la BDIM - à l'exclusion des enfants

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	126344	54449	51296	42236
86-90	154300	79597	92714	99015
91-95	221684	94297	128122	120847

Période d'imm.	Famille	R.P. - Écon	C. et P.C. - Écon	Réfugiés
81-85	46.06	19.85	18.70	15.40
86-90	35.25	18.70	21.78	23.26
91-95	39.24	16.69	22.68	21.39

Graphique A4

Population d'immigrants admis par sexe et par année d'admission

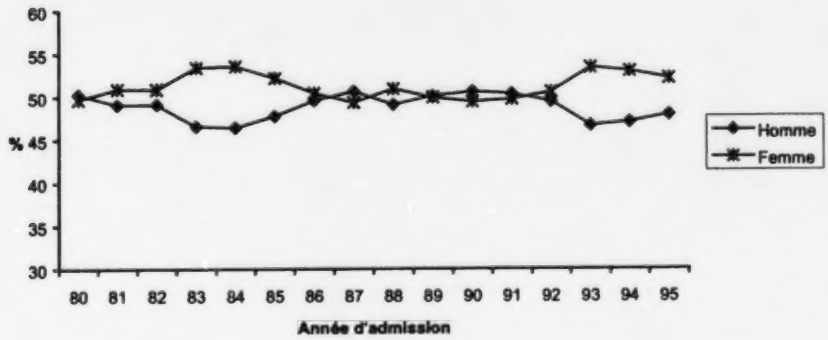

Population d'immigrants admis par sexe et par année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

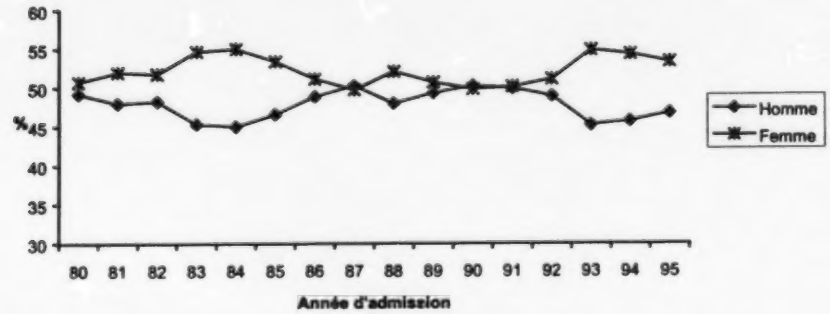

Population d'immigrants saisis dans la BDIM par sexe et par année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

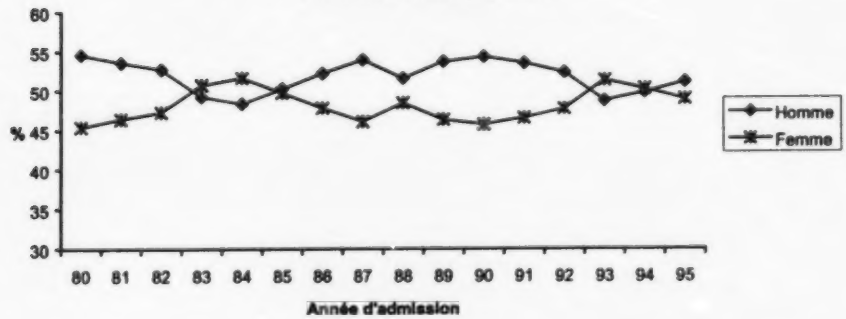

Graphique A5

Population d'immigrants admis selon les principales catégories et l'année d'admission
- femmes -

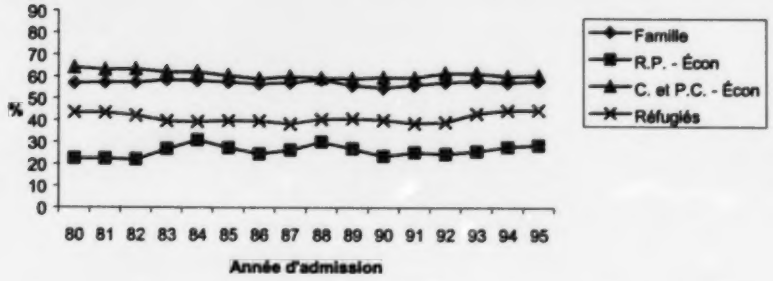

Population d'immigrants admis selon les principales catégories et l'année d'admission
- femmes, à l'exclusion des enfants -

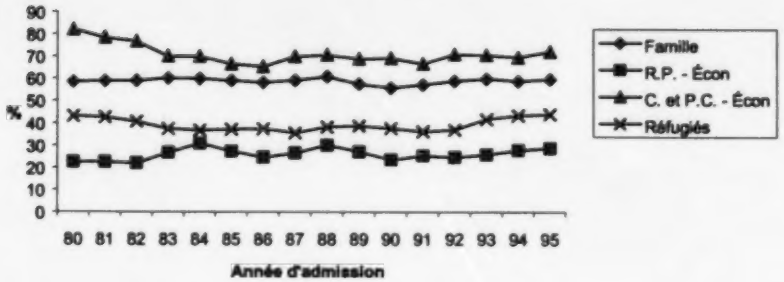

Population d'immigrants saisis dans la BDIM selon les principales catégories et l'année d'admission
- femmes, à l'exclusion des enfants -

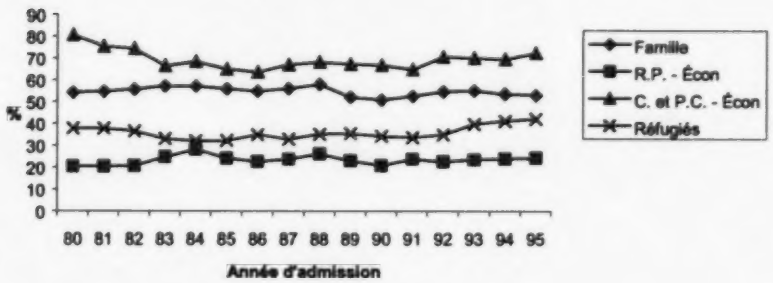

Graphique A6

Population d'immigrants admis selon la connaissance linguistique et l'année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

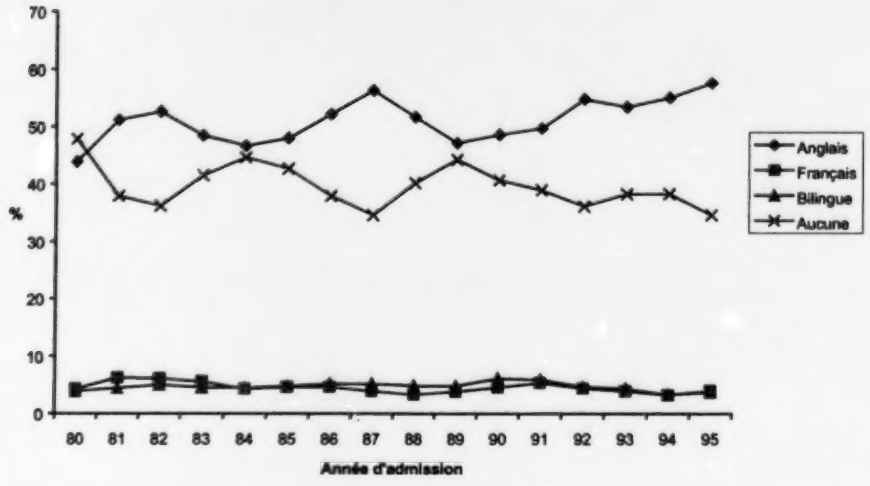

Population d'immigrants siasis dans la BDIM selon la connaissance linguistique et l'année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

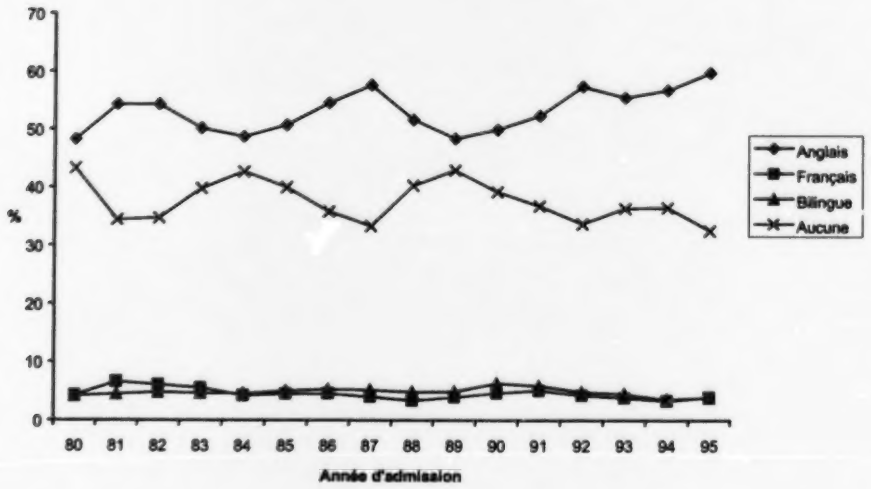

Graphique A7

Population d'immigrants admis selon les principales catégories et l'année d'admission
- absence de connaissances linguistiques, à l'exclusion des enfants -

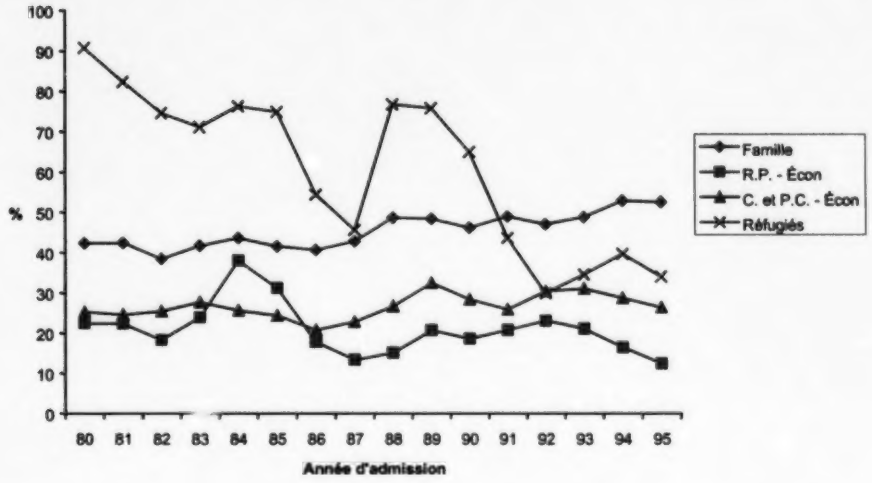

Population d'immigrants saisis dans la BDIM selon les principales catégories et l'année d'admission
- absence de connaissances linguistiques, à l'exclusion des enfants -

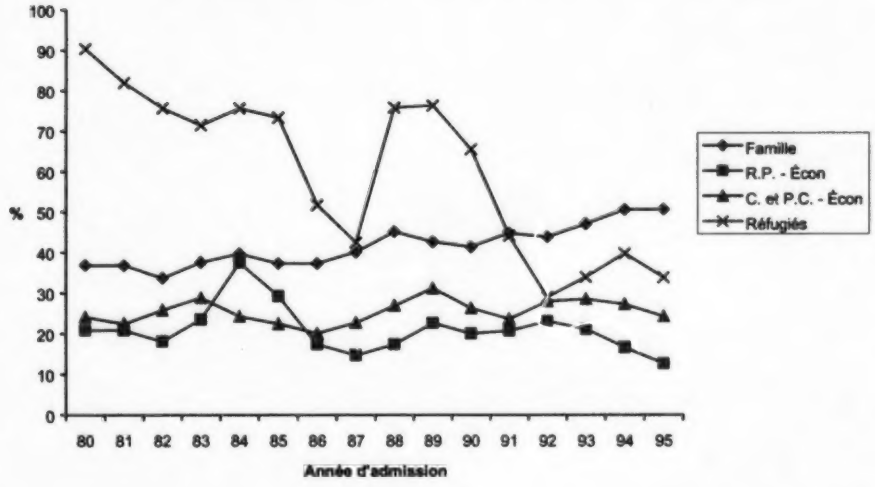

Graphique A8

Population d'immigrants admis selon le niveau d'études et l'année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

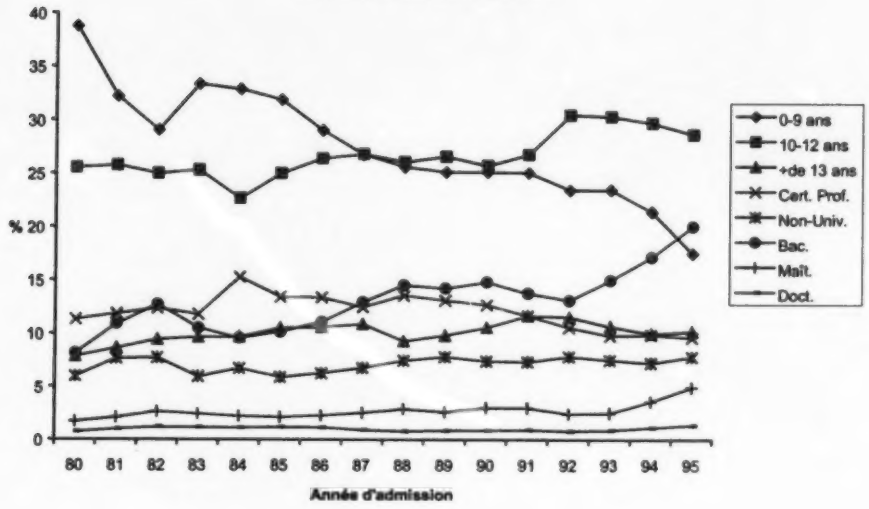

Population d'immigrants saisis dans la BDIM selon le niveau d'études et l'année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

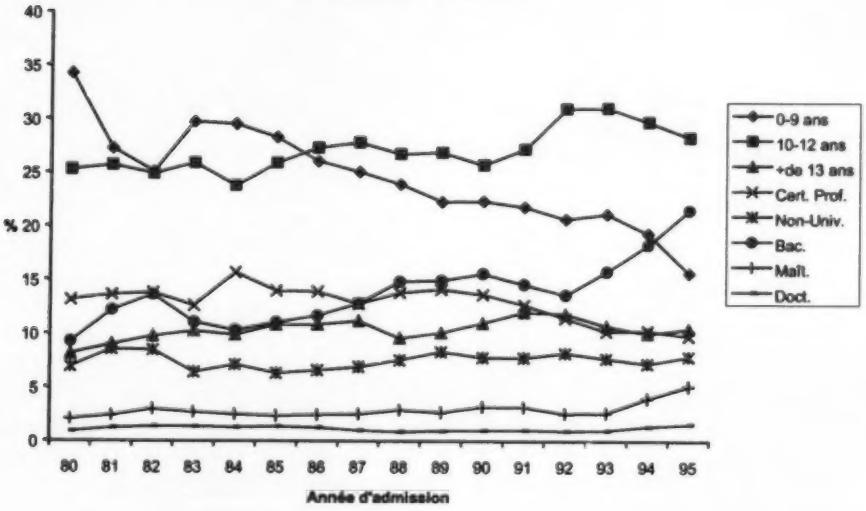

Graphique A9

Population d'immigrants admis possédant un diplôme universitaire selon les principales catégories d'immigrants et l'année d'admission
- à l'exclusion des enfants -

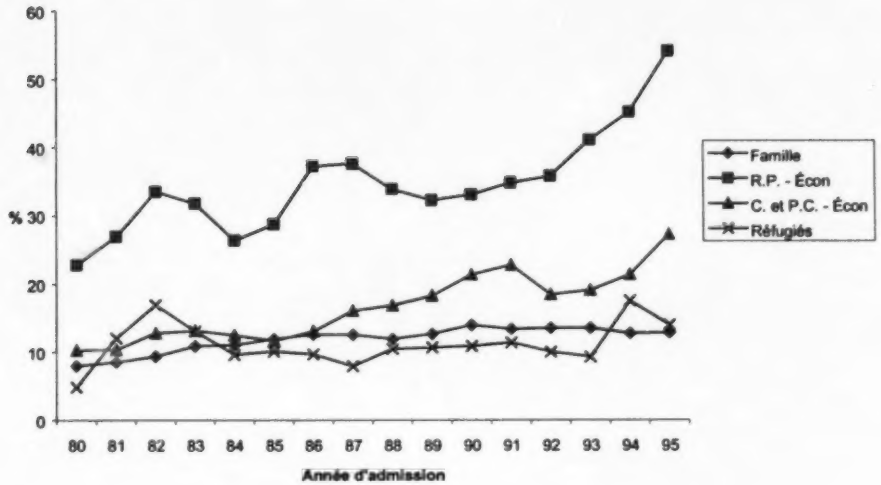
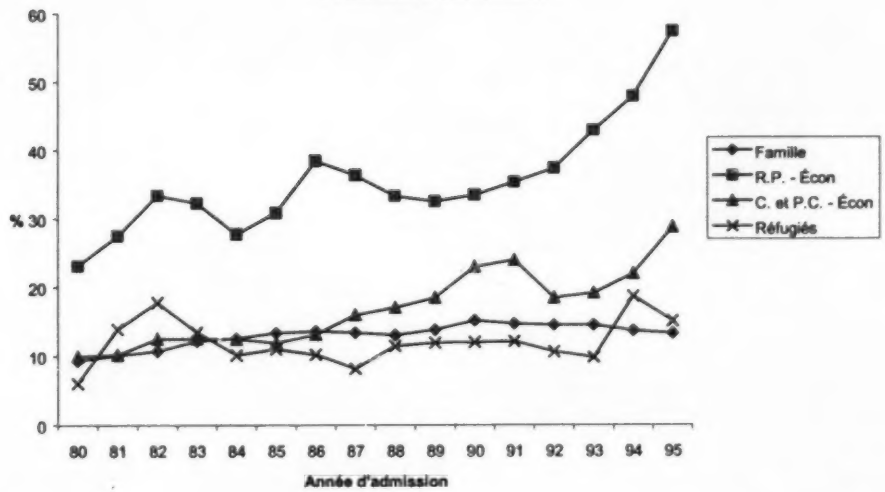
Population d'immigrants saisis dans la BDIM possédant un diplôme universitaire selon les principales catégories d'immigrants et l'année d'admission
- à l'exclusion des enfants -